

Mélanges historiques

Volume 18

TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS

PREMIÈRE SÉRIE

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GERARD MALCHELOSSE



EDITIONS EDOUARD GARAND

1423-1425-1427, rue Ste-Elisabeth

Montréal

1931

TROIS-RIVIÈRES
D'AUTREFOIS

Tous droits réservés, Canada, 1931.

Mélanges historiques

Volume 18

TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS

PREMIÈRE SÉRIE

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GERARD MALCHELOSSE



EDITIONS EDOUARD GARAND

1423-1425-1427, rue Ste-Elisabeth

Montréal

1931

Terrains des Premiers Temps

Gilles Rageot, notaire, de Québec, est envoyé aux Trois-Rivières, en 1668, pour dresser une sorte de cadastre. Devant lui Mathurin Gouin, marié à Madeleine Vien, fille et héritière en partie de feu Etienne Vien, et de plus légataire de Marie Denot, sa mère, déclare un emplacement « en cette ville » de vingt toises en carré joignant Philippe Estienne, et d'autre part la rue Saint-Jean, d'autre part Lavallée-Jutras,¹ d'autre part la rue Saint-Pierre, avec maison, étable, etc.

Le 1er avril 1655, dans l'inventaire des biens de feu Mathieu Labat, le mot « ville » des Trois-Rivières est employé pour la première fois. On vient de le rencontrer en 1668. Je le retrouve en 1676 dans le titre de la seigneurie de Gentilly, accordé à Michel Pelletier par l'intendant Duchesneau et daté de « la ville des Trois-Rivières ».

Nous avons ici une rue Saint-Jean qui avoisine la rue Saint-Pierre. Je regarde la carte de M. Noïseux, de 1825, et je vois « rue Saint-Jean » là où nous la voyons de nos jours.² Elle portait donc ce nom dès 1668.

De plus, Mathurin Gouin et sa femme possèdent un arpent de front sur vingt de profondeur,

1. Claude Jutras dit Lavallée. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, 330.

2. Le nom y est de la rue Notre-Dame à la rue Saint-Pierre, longeant au nord-est le presbytère. C'est la continuation de la rue Saint-Louis. *Chronique trifluvienne*, p. 70, 71.

étant la moitié d'une terre accordée à Etienne Vien en 1650 par M. d'Ailleboust, et en bonne culture en 1668, joignant d'un côté Philippe Estienne et d'autre part Pierre Lefebvre, puis d'un bout au sieur Le Neuf de la Poterie.

Philippe Estienne déclare un arpent de front sur vingt de profondeur, qu'il tient de sa défunte femme, fille d'Etienne Vien, joignant le sieur Le Neuf de la Poterie et Mathurin Gouin.

Séverin Ameau, notaire et greffier, déclare cinq arpents sur vingt au bord de « la rivière des Trois-Rivières » au-dessous du coteau dit le coteau de la Marche, vis-à-vis de la pointe de sable, à la pinière des Pères Jésuites, joignant Pierre Boucher, sieur de Grosbois, et d'autre côté les terres non concédées, le tout en forêt à la réserve d'un arpent ou environ de bois abattu, le tout concédé à Ameau par le dit Pierre Boucher, le 27 juillet 1656. La Marche ne serait-il pas Urbain Beaudry, qu'on appelait toujours Lamarche?

La belle talle de pins qui existait en 1850 à l'endroit indiqué par Séverin Ameau ne peut être que la pinière de 1668. C'est dans le voisinage du cap aux Corneilles.

Pierre Lefebvre, « demeurant au Cap-de-la-Madeleine, étant au lit par maladie », c'est Jacques Aubuchon qui déclare pour lui deux arpents sur vingt-huit, situés au coteau des Pères, joignant Le Neuf de la Poterie et Besnard dit Bourjolly, et d'un autre côté les terres des Sauvages, et d'un bout les terres non concédées. Accordés à Lefebvre par Pierre Boucher, le 7 octobre 1655.

Jacques Aubuchon, « demeurant au Cap-de-la-Madeleine, » déclare posséder aux Trois-Rivières un arpent et demi sur dix-sept à lui concédés il y a vingt-deux ans par M. de Montmagny et mis en valeur, joignant Pierre Lefebvre et Besnard dit Bourjolly et le sieur Le Neuf de la Poterie. De plus, il possède deux arpents faisant partie de quatre de front au fleuve sur dix de profondeur, joignant le dit Besnard dit Bourjolly et les terres non concédées. De plus, une place à lui, concédée par M. de Montmagny, sur laquelle il avait (vers 1645?) fait construire une maison que l'on démolit, en juin 1668, parce qu'elle tombe en ruine. Cette place, d'un tiers d'arpent, joint Pierre Lefebvre, les héritiers Hertel. Lafontaine-Poulain.³ Aubuchon est tenu de laisser un chemin royal de vingt toises le long du fleuve à l'eau haute. De plus, deux arpents sur vingt situés sur les coteaux, joignant Besnard dit Bourjolly, Médard Chouart, Pierre Lefebvre et les terres non concédées, « le tout en haut bois parce que la guerre des Iroquois l'a empêché de mettre en valeur ». Cette dernière terre avait été concédée à Aubuchon en 1655 par Pierre Boucher. De plus, un emplacement, en ville, de dix-huit pieds sur seize, où Aubuchon a bâti une maison, joignant Le Neuf de la Poterie, le sieur Péré, « la rue Saint-Louis tendante de la grande rue Notre-Dame sur le fleuve », tenant son titre de Charles Pachirini.

Ce Jacques Aubuchon, gros bonnet du temps, avait une terre à Champlain depuis 1643 et y était

3. Maurice Poulain dit Lafontaine. *Les Forges Saint-Maurice*, p. 10-15.

avec deux autres colons vingt ans avant le début de cette seigneurie. Il habitait le Cap-de-la-Madeleine et avait aux Trois-Rivières plusieurs propriétés depuis des années.

Notons la rue Saint-Louis qui apparaît pour la première fois dans mes notes.⁴ Charles Pachirini, c'est le chef sauvage qui possédait le carré de terrain compris entre le boulevard (rue des Remparts),⁵ la rue Notre-Dame, les rues des Casernes et Saint-Louis. Je crois comprendre que les dix-huit pieds sur seize avec maison étaient placés à l'encoignure du boulevard (rue des Remparts) et de la rue Saint-Louis, la maison regardant le fleuve, mais placée sur le fief Pachirini, non pas du côté est de la rue Saint-Louis.

Continuant son enquête, Gilles Rageot nous montre Marie Boucher, veuve d'Etienne Pepin dit Lafond, qui possède deux arpents sur vingt « situés sur le coteau des Pères », joignant par le front aux héritiers d'Etienne Vien, à l'autre bout aux terres non concédées, d'un côté à la veuve et héritiers de Christophe Crevier,⁶ et de l'autre au sieur Godefroy de Normanville. Le titre est du 15 novembre 1656 et signé par Pierre Boucher. De cette terre il y a environ quatre arpents en nature et bois coupé. Le titre a été ratifié le 28 avril 1662 par A. Cheffault, à Paris, au nom des Cent-Asso-

4. Sur le plan de M. Noiseux, en 1825, le nom de la rue Saint-Louis y est du boulevard (rue des Remparts) à la rue Notre-Dame, longeant nord-est la place d'Armes; suit la rue Saint-Jean.

5. Sur le plan de M. Noiseux, en 1825, le boulevard est nommé rue des Remparts; elle suit le fleuve et va de la rue des Casernes à la rue Saint-François.

6. Ancêtre de Ludger Duvernay, fondateur de notre société nationale. *La Saint-Jean-Baptiste*, p. 95.

ciés. De plus vingt-quatre arpents « sur le bord de la rivière des Trois-Rivières », joignant Pierre Boucher, Urbain Beaudry, sieur de la Marche, d'un bout la dite rivière et (en arrière?) les terres non concédées. Le titre signé par M. de Montmagny est du 23 juillet 1644. La rente est payable à la Saint-Rémy. Cette terre est en valeur et labourable à la charrue.

Marguerite Hayet, femme de Médard Chouart, auparavant veuve de Jean Véron,⁷ comparait pour elle et les enfants de Véron et d'elle. Chouart est « absent depuis six ans pour être allé à la Nouvelle-Angleterre ». Il était alors à Londres avec le demi-frère⁸ de Marguerite Hayet et tous deux fondaient la fameuse Compagnie de la Baie d'Hudson. Marguerite Hayet déclare trente arpents joignant les héritiers de François Marguerie en partie et Godefroy de Normanville représentant les droits de Jean Sauvaget. De l'autre côté, tenant au sieur Le Neuf de la Poterie qui a acheté de Jean Amiot. D'un bout joignant Godefroy l'ainé et de l'autre, Claude David. Cette terre est en valeur. Le titre signé par M. de Montmagny est du 15 août 1645.

De plus, en l'absence de Médard Chouart, Marguerite Hayet, sa femme, déclare deux arpents sur vingt situés « au coteau des Pères » joignant Jacques Aubuchon et Guillaume Pepin; d'un bout sur le front tenant aux héritiers d'Etienne Vien, et de l'autre les terres non concédées. Cette terre « n'est en valeur à cause des incursions des

7. Jean Véron de Grandmesnil fut tué à la bataille de la banlieue le 19 août 1652. *Mélanges historiques*, vol. 5, p. 23.

8. Pierre-Esprit Radisson. *Mélanges historiques*, vol. I, p. 64

Iroquois », mais il y a six arpents de bois abattu. Le titre en faveur de Médard Chouart est de Pierre Boucher « comme gouverneur des Trois-Rivières », daté du 15 juillet 1656, et il y est dit que Chouart doit faire travailler incessamment sur cette terre « s'il n'en est empêché par les guerres ». Jean de Lauzon a ratifié l'acte le 20 juillet, même année 1656.

Ensuite arrive « Jean Pepin, fils de Guillaume Pepin, lequel pour l'absence de son dit père, étant allé aux champs a dit avoir de lui ordre de comparaître par devant nous ». Jean Pepin déclare vingt-sept arpents joignant Godefroy l'aîné, les héritiers de Guillaume Isabel,⁹ d'un bout le chemin éloigné de quinze toises de la rivière des Trois-Rivières et l'autre bout Quentin Moral qui est aux endroits de feu François Marguerie à cause de sa femme. Titre accordé à Guillaume Pepin en partie par M. de Montmagny, le 23 juillet 1647, et ratifié le 29 mars 1649 par la compagnie de la Nouvelle-France (Cent-Associés) sous la signature de Lamy. Il y a sur cette terre quatre ou cinq arpents de sapinière. Le reste est propre à la culture.

De plus, Jean Pepin déclare deux arpents sur vingt situés « environ un quart de lieue de la ville des Trois-Rivières, sur le coteau des Pères, » tenant aux représentants d'Etienne Vien, la veuve (Véron?) et Médard Chouart et aux terres non concédées. Le tout en haut bois. Titre du 15 juin 1656 accordé au dit Chouart (?) par Pierre Bou-

9. Isabel fut tué à la bataille de la banlieue le 19 août 1652. *Mélanges historiques*, vol. 5, p. 23.

cher comme gouverneur et ratifié le 20 juillet 1656 par Jean de Lauzon.

De plus, Jean Pepin déclare « un emplacement en cette ville » sur lequel Guillaume Pepin a fait bâtir une maison, grange, étable, y ayant cours et jardin, le tout de vingt toises en carré, joignant Jean de Noyon, Claude David, par devant la grande rue et par derrière Gilles Trottier. Concédié à Guillaume Pepin par M. d'Ailleboust, le 6 juin 1650, « à condition de faire bâtir ainsi qu'il a été fait et de renclorre et fermer de bons picux sous un an ». Acte ratifié le 21 mai 1652 par Jean de Lauzon et contresigné par son secrétaire Florent Boujonnier, notaire.¹⁰

A son tour, maître Quentin Moral sieur de Saint-Luc, juge prévost en la juridiction du Cap-de-la-Madeleine, déclare posséder deux arpents sur vingt « sur le coteau des Pères » joignant Claude David, Guillaume Pepin et par derrière les terres non concédées; d'autre part il touche aux enfants de Philippe Estienne. Quentin Moral a reçu le titre de Pierre Boucher, gouverneur, le 28 juillet 1656, et ce document a été ratifié par Jean de Lauzon le 2 août suivant.

Un seul Godefroy, Louis surnommé de Normanville,¹¹ figure dans cette enquête, « au nom et ayant droit cédés par Jean Pouterel sieur Bellecourt,¹² son cousin-germain, par écrit sous seing

10. *Mélanges historiques*, vol. 5, p. 19. Voir **Appendice**, note 1.

11. *Mélanges historiques*, vol. 11, p. 24, 28.

12. Il portait aussi le surnom "du Colombier." Jean-François de Bellecourt qui, en octobre 1663, va devant le Conseil souverain

privé ». Il déclare un arpent de terre pour y bâtir maison, cour et jardin. Plus, trois autres arpents « sur le coteau qui va de ce lieu au lac Saint-Pierre ez lieux non concédés, et cinquante arpents des terres basses, au pied du dit coteau », à la charge de laisser un chemin de cinq perches de large entre ces terres et la rivière; lesquelles terres appartiennent au sieur de Godefroy de Normanville par la cession à lui faite par le dit sieur de Bellecourt qui les tenait par titre des Cent-Associés du 29 mars 1659 signé A. Cheffault. Le cens sera de douze deniers par arpent.

Le dernier propriétaire qui comparait est René Besnard dit Bourjolly, au nom de sa femme Marie Sédillot, veuve de Bertrand Fafard, tutrice des enfants Fafard. Un emplacement de vingt toises en carré joignant Pierre Lefebvre, les représentants de Le Neuf de la Poterie, « par devant l'enclos de la ville », et par derrière les héritiers Jean Véron. Il y a maison, grange, cour et jardin. Concédé au défunt Bertrand Fafard par M. d'Ailleboust le 1er juin 1650, ratifié par Jean de Lauzon le 17 juin 1652, et contresigné par Florent Boujonnier.

Plus, vingt-quatre arpents « en nature de désert et terre labourable à la charrue », joignant Godefroy de Normanville, Jacques Aubuchon et des deux bouts de terre de Le Neuf de la Poterie. Concédés à Bertrand Fafard par M. de Montmagny le 22 juillet 1638.

avec Antoine Trottier, était un Pouterel. Le nom de Bellecourt ou Belcourt a été adopté par François, né en 1679, fils d'Antoine Trottier ici-nommé. **Conseil souverain**, I, 23.

Plus, cinquante-trois arpents concédés au dit Fafard par les Cent-Associés, le 16 avril 1657, « joignant et continuant les terres ci-dessus, ce qui ne se trouve pas ». Tenant à Le Neuf de la Poterie (à cause de l'acquisition qu'il a faite du nommé Jean Amiot) et à l'autre bout les terres non concédées, sur lesquelles (cinquante-trois arpents) il y a environ vingt arpents de bois abattu « et le restant en nature de haut bois ».

Plus, quatre arpents sur le fleuve par dix de profondeur, « au-dessus de la ville », tenant au sieur du Hérisson et les terres non concédées; d'un bout au chemin de dessus la grève qui doit être de vingt toises de large lorsque les eaux sont hautes.

Plus, deux arpents de front sur vingt de profondeur « sur le coteau des Pères », joignant Pierre Lefebvre, Jacques Aubuchon et d'un bout le dit coteau; à l'autre bout les terres non concédées. Accordés au défunt Bertrand Fafard par Pierre Boucher, gouverneur, le 14 juillet 1656, et ratifié par Jean de Lauzon, le 20 juillet suivant.

Gilles Rageot ne faisait ni géographie ni topographie. Il nous laisse à deviner la situation sur le sol des propriétés dont il constate les titres, mais en rapprochant son texte de nos autres renseignements, nous parviendrons à débrouiller ce cadastre qui n'a jamais été fait. Attendons.¹³

(1920)

13. M. Sulte était mort depuis cinq ans quand, en 1928, Montarville Boucher de la Bruère apporta une réponse satisfaisante sur les premières propriétés rurales trifluviennes, soit de 1633 à 1650. Voir la Naissance des Trois-Rivières.

La Commune

A partir de 1646 il semble que les Trifluviens possédaient bon nombre de bêtes à cornes qui devaient être un peu dispersées dans les défrichements au cours de la belle saison, aussi les Iroquois ne manquaient-ils pas d'attaquer ces animaux, tant pour causer du dommage aux colons que dans le but de se nourrir eux-mêmes.

Il y a apparence que la garde de ce bétail répandu un peu partout devenait onéreuse et que l'on décida de mettre le tout ensemble, de manière à attirer l'ennemi sur un seul point afin de le mieux surveiller.

Le prix d'une vache était de quinze piastres (six peaux de castor), ce qui valait bien soixante-dix piastres de notre argent en 1920 où nous sommes. Quant au castor, en 1644-1646, il atteignait un prix exorbitant et, dès 1649, il tomba de moitié. Nulle marchandise n'avait une valeur aussi variable que cette pelleterie et pourtant c'était elle qui réglait le prix de toute chose au Canada.

En vertu du pouvoir qu'il tenait des Cent-Associés, M. de Montmagny accorda, le 15 août 1648, aux habitants des Trois-Rivières, le terrain nécessaire au pâturage de la place, savoir:¹

Borné sud-est par le chemin qui est sur le bord

1. P.-G. Roy, *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, I, 285.

du fleuve. C'est la rue Notre-Dame allant jusqu'à la banlieue.

Borné au nord-ouest par une ligne qui court nord-est, sud-est... Je copie l'acte tel que publié par le gouvernement en 1852. Il est visible que l'on a « sauté » plusieurs mots après « court nord-est ». Ce devrait être « court nord-est et nord-ouest jusqu'à l'angle nord des terres des Jésuites », banlieue. Cette ligne omise dans la copie sépare la commune du fief Sainte-Marguerite qui fut concédé plus tard.

Voyons le côté nord-est. La phrase tronquée dans la copie devrait être : « Borné nord-est par une ligne qui court nord-ouest, sud-est ». Le texte continue ainsi : « Partant d'une borne (vers le flanc ouest du coteau?) qui sépare cette commune des terres du sieur de la Poterie. En 1645, Jacques Le Neuf de la Poterie avait possession d'un fief formant triangle très allongé dont la pointe finissait un peu au-delà de la descente du coteau, de sorte qu'il comprenait tout le terrain entre la commune et la rue des Forges plus tard. C'est le marquisat Du Sablé!²

Le tracé nord-est se poursuit dans ces termes : « Au nord-est par une ligne qui court nord-ouest, sud-est qui part d'une borne (vers le commencement de la rue Saint-Philippe?) séparant cette commune des terres où sont situées les maisons de Gaspard Boucher et d'Urbain Beaudry dit Lamarche, et celles où sont logés, pour le présent, les Révérends Pères Jésuites, jardins et lieux en dé-

2. P.-G. Roy, *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, I, 289.

pendant, laquelle borne est la même (non, mais sur la même ligne ou rumb de vent) qui sépare les dites terres de la commune de celles du sieur de la Poterie. » De la pointe (nord-ouest) du marquisat Du Sablé, en ligne droite, on va à la rue Saint-Antoine. Les Jésuites, Boucher, Beaudry, étaient donc placés entre les rues Badeaux, des Forges et Notre-Dame.

Maintenant du côté du sud-ouest : « Borné par une ligne qui court nord-ouest, sud-est qui sépare les terres appartenant aux Pères Jésuites des dites terres de la commune ». Les Jésuites possédaient la première terre de la banlieue, près du site du moulin à vent actuel.

Puisque, en 1648, les Jésuites étaient logés dans la basse-ville, nous comprenons que deux ans plus tard ils aient parlé de se construire « un bâtiment » dans la bourgade même.

Le document en question prescrivait l'abattage du grand bois et le défrichement « afin que l'herbe puisse croître et que les Sauvages ennemis ne puissent approcher du fort et des maisons situées proche d'icelui. »

Il est dit dans cet acte que les Jésuites, Jacques Hertel, Jean Godefroy ont cédé chacun un arpent et demi de terrain « le long du chemin qui est sur le bord du fleuve, sur la profondeur comprise dans les dites bornes ». Ceci est vague, mais où prendre l'explication ?

Le 9 juin 1650, on agrandit le terrain de la commune en prenant depuis sa limite sud-ouest quatorze arpents allant jusqu'à la première rivière de la banlieue, sur une vingtaine d'arpents en pro-

fondeur. C'est la terre des Jésuites, mais ceux-ci gardent les profondeurs près du coteau et sur cette éminence. On compense les Jésuites par un autre terrain dans la banlieue. Ont signé: D'Ailleboust, Jacques et Michel Le Neuf, Jacques Hertel, Jean Godefroy, Gaspard Boucher, Jacques Aubuchon, Jean Sauvaget, Jean Véron, Guillaume Isabel, Guillaume Pepin, Bertrand Fafard, et, plus bas: Jérôme Lalemant, supérieur en la Nouvelle-France.³

Cette transaction resta sur le papier et ne fut ratifiée et mise en vigueur que le 2 mai 1664.

(1920).

3. P.-G. Roy, *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, I, 285; Greffe d'Ameau.

La Rue Notre-Dame

Les premières maisons de la ville furent construites *rue sans nom* (des Casernes, plus tard rue Notre-Dame, place d'Armes, rue Saint-Louis, moitié ouest du boulevard, (rue des Remparts), en tournant le fief Pachirini, qui reçut ce titre accordé à son propriétaire, un Sauvage influent, Pachirini, homme qui se tient droit comme un piquet. Pas de rue, des sentiers sans noms.

Lorsque des habitants se placèrent sur la ligne de la rue que nous appelons Saint-Pierre (côté nord) on donna le nom de Grande-Rue à ce qui devint Notre-Dame, depuis le Platon jusqu'à la rue Saint-François. Elle coupait la bourgade en deux. Avec le temps, il surgit des habitations sur cette Grande-Rue allant vers la future rue Saint-François. Vers 1653¹ on fit une palissade entourant ce groupe de maisons, pour se défendre contre les Iroquois. La place d'Armes, au centre, devint le marché, quand cela fut nécessaire.

Ceux qui, les premiers, s'établirent vers la basse-ville, passaient non pas sur le Platon pour arriver au village, mais à son extrémité nord et l'on considéra cette voie non comme une suite de la rue

1. L'on verra plus loin que, dès le mois de fév. 1651, une clôture entourait la ville. Les différents textes connus de l'époque sont assez confus et contradictoires sur les palissades des Trois-Rivières. Voir plus loin le chapitre sur les Fortifications; aussi Montarville Boucher de la Bruère, *la Naissance des Trois-Rivières*, p. 28.

Saint-Pierre mais la continuation de la rue Notre-Dame, malgré le double détour qu'il fallait exécuter pour les réunir. Du bas de cette nouvelle rue Notre-Dame partit un sentier qui est devenu la rue du Platon, pour arriver au fleuve. Là était le port, avant 1634 comme après cette date.

Le Platon, avec son fort de pieux debouts, restait une éminence commandant la basse-ville (à naître), les terrains du nord de la rue Notre-Dame, la Table où était la bourgade, et, du côté sud, le fleuve.

La porte d'entrée de la bourgade était à l'intersection des rues actuelles Saint-Pierre, Bonaventure, Notre-Dame. Des vieillards m'ont dit, vers 1855, en avoir vu les débris aux alentours de 1800.

Le 15 avril 1649, Michel Le Neuf du Hérison, des Trois-Rivières,² achète pour son frère, Jacques Le Neuf de la Poterie, le fief Champflour situé entre les rues actuelles Bonaventure et Laviolette ou des Champs. « Prenant par devant à la rue Notre-Dame » dit l'acte de vente. Ceci montrerait que le nom de Saint-Pierre n'était pas encore adopté. Ce « par devant » c'est notre rue Saint-Pierre, et on la prenait avec raison pour le prolongement, en ligne droite, de la rue Notre-Dame qui venait de la basse-ville. L'acte continue : « Borné au sud-ouest aux Révérends Pères Jésuites ; au nord-est au sieur Godefroy » et, en effet, les Jé-

2. Les Le Neuf étaient aux Trois-Rivières dès 1636. *Mélanges historiques*, vol. II, p. 12.

suites avaient depuis treize ou quatorze ans déjà le terrain compris entre les rues Bonaventure et des Forges, comme Jean Godefroy possédait, depuis 1633,³ ceux qui vont depuis la rue des Champs ou Laviolette jusqu'à la rue Saint-François. Voilà donc « Notre-Dame » adoptée en 1649 et même un peu avant cette date, car il est évident que Michel Le Neuf du Hérisson emploie un nom connu.

Le 28 mai 1652, le gouverneur Guillaume Duplessis Kerbodot donne à Pierre Dandonneau douze perches de terrain « situées dans l'enclos du bourg, bornées d'un côté à Sébastien Dodier et de l'autre à la rue appelée rue Notre-Dame; d'un autre côté à Antoine Desrosiers, et de l'autre à la clôture du bourg ». Ce devait être au sud de la rue Notre-Dame, soit au fond de la place d'Armes où entre celle-ci et la rue appelée plus tard des Casernes.

A cette époque le fleuve ne devait pas inonder au printemps les terres de la banlieue et de la commune, le déboisement du pays n'étant pas commencé. Ces endroits étaient plantés d'arbres de haute futaie qui en faisaient un immense bocage. Cinq ou six petites rivières les coupaient agréablement et l'on pouvait voguer en canot d'écorce sur leurs eaux qui égouttaient un vaste territoire dans la région des coteaux. Ces décharges n'étaient jamais à sec. Il y avait là des établissements de castors dont les traces ont été retrouvées de mon temps. La chasse offrait abondance de gibier à poil

3. Voir *Mélanges historiques*, vol. 11, p. 11.

et à plume, comme aussi la grève du fleuve pour une foule de volatiles. C'était, par malheur, un lieu d'embuscade dont les Iroquois savaient se servir et ils y rôdaient en toute sûreté comme chez eux.

(1920)

La Rue Saint-Pierre

Les Cent-Associés étant en possession des terres du Canada en accordaient des morceaux sous forme de seigneuries aux personnes qui promettaient de les mettre en valeur. Les Jésuites ayant demandé le lot compris entre les rues Saint-Louis, Notre-Dame, Casernes, le boulevard, la place d'Armes comprise, M. d'Ailleboust, gouverneur général, nommé par les Cent-Associés, reçut d'eux l'autorisation de faire dresser l'acte requis, ce qui eut lieu aux Trois-Rivières, le 5 juin 1651, par la plume du notaire Florent Boujonnier. Il y est dit que ce petit fief est borné au nord-est à Bertrand Fafard; au sud-ouest « au chemin qui va entre le fort et la clôture »; vers le sud par le fleuve; au nord à (illisible) sur le passage.

Bertrand Fafard demeurait où est la rue Saint-Louis, c'est connu par d'autres pièces. La clôture du bourg courait rue des Casernes, côté est de cette rue, et le chemin en question longeait cette palissade en dehors. Le mot que je n'ai pu lire était peut-être « la place » sur le passage et cela signifierait la place d'Armes sur la rue Notre-Dame.

René Robineau sieur de Bécancour,¹ qui était dans la colonie depuis 1646 à peu près et résidait souvent aux Trois-Rivières pour son commerce de

1. Marié en 1652 avec Marie Le Neuf, fille de Jacques Le Neuf de la Poterie, gouverneur des Trois-Rivières, René Robineau de

pelleteries, obtint, en 1657, le petit fief Robineau, dans la basse-ville, près du fleuve où est la rue Saint-René à présent. Tous ces endroits étaient dans l'état primitif, couverts par la forêt ou des broussailles, mais pas encore habités. Le premier colon, Pierre Chabot, ne reçut un emplacement dans ce lieu qu'en 1689.²

En 1660, au registre des Audiences, il est fait mention de « la rue Saint-Pierre ». C'est la plus ancienne mention que je connaisse du nom de Saint-Pierre appliqué à cette rue; cependant, notons que, le 7 avril de cette même année, dans le contrat de vente du fief Champflour par Jacques LeNeuf de la Poterie à Pierre Boucher, il y a: « prenant par devant à la rue Notre-Dame », ce qui veut dire que le notaire a copié mot pour mot la délimitation de 1649 fournie dans l'acte de Champflour à LeNeuf de la Poterie, sans tenir compte de la nouvelle manière de désigner ce bout de rue.

Un contrat de Séverin Ameau, en date du 20 juin 1664, nous fait connaître le partage du fief Hertel, situé en dehors de la bourgade, près du ruisseau qui partait du voisinage du cap aux Corneilles et se déversait au fleuve un peu plus haut que le cap Métaberotin ou Pointe-des-Chenaux.

Bécancour servit avec le camp volant de 1649 et prit toujours une part active aux choses de la milice. Il mourut en 1699 laissant six garçons: Robineau, Bécancour, Portneuf, Menneval, Villebon, Neuville.

2. Les premiers colons du fief Robineau, aux Trois-Rivières, furent: 1689 Pierre Chabot, 20 x 40 pieds; 1692, Guillaume Beaudry, 54 x 20; 1696, François Delpé-Saint-Cerny, pas de mesure; 1697, Jacques Rondeau, 54 x 45; 1699, Louis Lampron dit Lacharité, 40 x 20.

Sur cette terre, non loin du fleuve, était la maison de feu Jacques Hertel, mort en 1651, laquelle maison passe à François Hertel. Le fief est divisé en trois parties égales: Jean Crevier, époux de Marguerite Hertel, reçoit celle qui est la plus rapprochée du bourg. Louis Pinard, marié à Madeleine Hertel, prend le lot du milieu. Le troisième est attribué à Quentin Moral, qui a épousé la veuve Hertel. Les trois nouveaux propriétaires consentent à ce qu'un chemin coupe ces terres, prolongeant la rue Notre-Dame qui finissait à la rue Saint-François ou peut-être à la rencontre des rues Saint-Louis et Saint-Jean.

Dans les actes concernant la commune (9 juin 1650) on voit que M. d'Ailleboust accorde aux Jésuites permission de prendre du bois en ce lieu « pour leurs bâtiments, sinon du bâtiment de l'église paroissiale ». *Le Journal des Jésuites*, au mois d'avril précédent, note qu'il y a eu conseil des Pères à Québec, au sujet du « bâtiment des Trois-Rivières » et qu'il a été décidé de ne rien demander à la compagnie de Jésus pour aider à cette construction. Ceci peut être autre chose que l'église.

Le 16 mai 1664, aux Trois-Rivières, Mgr de Laval et M. de Mézy, gouverneur général, signent, par devant Séverin Ameau, un acte accordant « une place pour bâtir une église et un presbytère, y faire jardin et cimetièrè—bornés sud-ouest joignant la grande porte du bourg qui regarde la plateforme; au nord-nord-ouest, joignant la porte de la rue Saint-Pierre; à l'est-nord-est attenante à la palissade du bourg; au sud-ouest au chemin qui est

entre la dite place et la plateforme ». Pas de mention de la rue Notre-Dame qui passe devant la place d'Armes.

La porte de la rue Saint-Pierre s'ouvrait sur le chemin qui a été la rue des Champs, aujourd'hui Laviolette.

L'église fut construite, le portail faisant face à la grande porte du bourg et aussi à cette partie de la rue Notre-Dame qui descend à la basse-ville.

La palissade formait donc un carré long : rues Saint-Pierre, Saint-Jean, Saint-Louis, Boulevard, des Casernes et coude de la rue Notre-Dame. L'ancienne chapelle des Jésuites était sur le boulevard regardant le fleuve.

La plateforme, c'est le Platon, avec son fort au milieu, à peu près. Ce fort a dû disparaître vers 1666.

(1920)

Les Fortifications

Oui, les fortifications des Trois-Rivières. Cela vous étonne? S'il n'y en a pas aujourd'hui, il y en avait autrefois. On peut en parler. La nature du terrain s'y prêtait. Le Platon est une assiette forte par elle-même. Il commande partout autour de lui et ses canons coupent le chenal du fleuve qui en est tout près. C'est même pour cela que le gouvernement fédéral le conserve afin qu'il reste découvert et qu'on puisse y placer de l'artillerie. Et voilà comment il est loué à la ville moyennant une piastre par année.

Toute la côte, la Table, depuis la rue du Château jusqu'au cap Métaberotin, est indiquée pour recevoir des batteries. Impossible de remonter le fleuve sous le feu des pièces, si jamais cette position dominante en est garnie.

Le Platon? C'était la pointe du lac au temps où les vagues battaient le pied des coteaux de Sainte-Marguerite et la bordure nord de la rue des Forges. Bien avant les Français il y avait eu sur cette éminence un fort algonquin dont LaViolette retrouva les ruines le 4 juillet 1634.

Oui, l'endroit est fortifiable et a été fortifié — Platon et ville.

Une pièce découverte dans les archives des Ursulines de Québec, en date du 16 octobre 1648, mentionne que des « dépenses ont été faites pour les bastiments de Québec, » mais que « ceux des

Trois-Rivières n'y sont pas compris. » Ces lignes sont de l'écriture du Père Jérôme Lalemant.

Le Père Buteux écrivait en septembre 1649 : « Dans cette résidence des Trois-Rivières où nous donnons nos soins aux Français et aux Sauvages, nous n'avons pas d'autres forts que des forts en bois, d'autres remparts que les marais desséchés. »

Le fort en bois construit sur le Platon en 1634 avait un ou deux bastions. C'était toute la défense de la bourgade .

En décembre 1650, M. d'Ailleboust, gouverneur général, songeait à élever quelque fortification aux Trois-Rivières, mais le projet en resta là.

Au mois de juin suivant, ce gouverneur donna aux Pères Jésuites un terrain entre les rues actuelles Saint-Louis et du Château « à condition de bâtir la renclure fermée du village. »

Le Père LeMercier nous fait entendre que l'automne de 1652, on fit certains travaux de défense aux Trois-Rivières, mais si l'on consulte la « Relation » de l'année suivante on comprend que rien ou très peu de chose était fait à ce sujet.¹

Le 6 juin 1653, M. d'Ailleboust, étant aux Trois-Rivières, vit que l'on travaillait à mettre la place à l'abri d'une surprise. Il donna ordre à Pierre Boucher de faire exercer la milice au tir à la cible et au maniement des armes.

1. Grâce à la découverte de pièces nouvelles, on sait maintenant qu'une clôture entourait le bourg dès le mois de juin 1651. On verra ailleurs (la Rue Notre-Dame, la Rue Saint-Pierre) qu'elle est mentionnée le 5 juin 1651 puis le 28 mai 1652.

La bourgade comptait trente-huit ménages :

.....	76	âmes
Hommes non mariés.....	13	“
Jeunes garçons.....	38	“
Jeunes filles.....	26	“
—		
Total.....	153	“

Je ne mentionne pas les engagés. La milice devait former une compagnie de cinquante hommes.

Les instructions du gouverneur à Pierre Boucher lui enjoignent « de faire son possible pour presser la construction de la palissade et tenir mémoire des journées qui seront données, par qui, à quoi et combien.

« S'il arrivait quelques réfractaires au commandement ou qui manquassent aux gardes, il les condamnera à l'amende telle qu'il jugera à propos.

« La palissade et les deux redoutes achevées, il divisera le bourg en trois escouades, ou quatre s'il y a assez d'hommes, dont une entrera tous les soirs en garde dans la redoute qui regarde les champs. Dans un corps-de-garde, il y aura toujours une personne qui veillera et celui qui devrait être en sentinelle fera ronde tout autour du dedans de la palissade et aura l'oreille au guet pour ne se point laisser surprendre du dehors par l'ennemi ni du feu qui se peut mettre par accident en quelque maison.

« Il aura soin de faire qu'un chacun tienne ses armes en bonne état et bien chargées de postes ou de balles. Il excitera souvent ceux qui vont au

travail (des champs) de se tenir sur leurs gardes; surtout il aura l'oeil que les armes soient bien chargées. »

Il est visible que la palissade demandée, en 1651, ne fut plantée qu'au mois de juin 1653. Vers la fin de juillet on mettait la dernière main aux préparatifs de défense. Pierre Boucher avait alors quarante-six hommes exercés, prêts à agir. Le Père LeMercier, qui s'était tenu aux Trois-Rivières depuis le 15 jusqu'au 20 juillet, pour voir aux ouvrages ci-dessus, rentra à Québec le 21 août.

Le gouverneur Jacques LeNeuf de la Poterie étant absent, la direction des Trois-Rivières revenait à Pierre Boucher. ² Les Iroquois infestaient les environs de la bourgade et tuaient de temps en temps quelques travailleurs isolés.

Le 22 août fut une journée mémorable. Cinq ou six cents Iroquois tentèrent l'assaut de la place, mais ils reculèrent sous un feu meurtrier partant des fusils de la milice et de la bouche de quelques pièces de canon que M. Boucher avait postées fort à propos sur la croupe du Platon pour tirer à feu plongeant.

L'attaque parait avoir été dirigée non pas contre le village, mais contre le fort et cela se conçoit puisque les Sauvages se seraient vus maîtres de tout, après la capture du Platon.

Durant onze années encore les Iroquois continuèrent leurs maraudes autour des Trois-Rivières, escarmouchant çà et là avec nos patrouilles,

2. Sur les gouverneurs des Trois-Rivières, voir **Mélanges historiques**, vol. 14, p. 62.

mais sans oser s'approcher de la place. Après 1665 on ne les revit plus jamais.³

Le 16 mai de l'année 1664, M. de Méisy, gouverneur général, et Mgr de Laval signent un acte pour donner aux habitants le terrain destiné à l'érection d'une église paroissiale, « à prendre, du côté du sud-ouest, joignant la grande porte du bourg qui regarde la plateforme; au nord-nord-ouest joignant la porte de la rue Saint-Pierre; à l'est-nord-est attenante à la palissade du bourg; au sud-ouest au chemin qui est entre la dite place et la plateforme. »

La plateforme c'est le Platon. Alors, la palissade courait depuis le boulevard le long de la rue du Château jusqu'au coude de la rue Notre-Dame, où il y avait une porte, et se continuait jusqu'à la rue Saint-Pierre où était l'autre porte. Le terrain de l'église allait de la porte, le long de la rue Saint-Pierre, jusqu'à la rue Saint-Jean.

Je ne saurais dire depuis quand l'enceinte s'étendait ainsi jusqu'à l'intersection des rues Notre-Dame, Bonaventure et Saint-Pierre. En tous cas, le portail de l'église de bois qui fut construite peu après faisait face à cette partie de la rue Notre-Dame qui descend à la rue des Forges.

Le 14 juin 1684, le baron de La Hontan, qui venait de passer aux Trois-Rivières, écrivait que ce lieu n'est protégé ni par des ouvrages en pierre ni par des palissades. Vingt ans avaient donc suffi pour la suppression de la clôture mentionnée en 1664.

3. Sulte et Malchelosse, *le Fort de Chambly*, p. 10.

Remarquons que la guerre des Iroquois paraissait imminente au moment de la visite de La Hontan, aussi le nouveau gouverneur général, M. de Denonville, arrivé de France le 30 juillet 1685, s'empressa-t-il de garnir la petite ville d'un rempart quelque peu rassurant.

Le plan daté du 14 novembre 1685 montre treize bastions dans la palissade, ce qui ne s'accorde pas avec la lettre officielle. Peut-être que les travaux de ce plan n'avaient été exécutés qu'en partie puisqu'on demandait des fonds pour les compléter.

La clôture en question allait du coin des rues Notre-Dame et Saint-Pierre jusqu'au boulevard; de là à la rue Saint-François-Xavier et même plus loin jusqu'à une ravine; ensuite elle courait au nord-ouest, puis au sud-ouest pour atteindre à peu près le site actuel de l'école des Frères, et elle suivait la rue Saint-Pierre d'un bout à l'autre. Si l'on s'en rapporte au plan de 1685, il n'y a aucune maison à l'est, au nord et à l'ouest de ces lignes. Le Platon est nu de muraille, mais il porte sept canons sur des affûts.

La lettre du gouverneur général, le marquis de Denonville, en date du 12 novembre 1685, dit que le poste des Trois-Rivières est entouré de hautes palissades sans postes militaires et qu'elles ne sont pas flanquées, sauf que l'année précédente, on y a commencé deux grandes tourelles qui ne sont pas terminées et qui restent très exposées. « Ce poste est très important; il aurait pu être mieux

placé plus près des trois embouchures de la rivière, mais il est trop tard pour le changer. »⁴

La guerre des Iroquois recommençait et devait durer jusqu'à 1701. Il n'y a pas de doute que la position du cap Métaberotin est plus forte, militairement, que celle du Platon, mais les cultivateurs ne s'étaient pas établis pour faire la guerre.

Je viens de dire une grande vérité, mais voyez la chose étrange: cette même année 1685, La Hontan écrivait que « les Trifluviens sont les meilleurs soldats de la colonie. »

La Hontan, qui était dans le pays, dit que l'été de 1690, le comte de Frontenac fit une visite aux Trois-Rivières et y traça le plan d'un fort.⁵ L'hiver suivant la ville fut entourée « d'une très belle palissade, » dit un document officiel.

Les Iroquois se trouvaient maîtres du Haut-Canada, le fort Cataracoui étant abandonné. Tout le gouvernement de Montréal était ravagé par les bandes de maraudeurs qui massacraient les habitants et brûlaient les maisons. Saint-François-du-Lac avait subi un assaut. Plusieurs Français venaient d'être pris au lac Saint-Pierre.

Un contrat du notaire Séverin Ameau, dressé en mai 1692, mentionne la rue que nous appelons Bonaventure, laquelle « regarde la grande porte

4. Le 12 nov. 1685, M. de Denonville écrit: "The post of Three Rivers is formed of lofty palissades, without doors or gates, and without flanks except two large turrets begun last year, which are entirely exposed and unfinished. Nevertheless, the post is of importance and might have been located more favorably had it been placed nearer the three mouths of the river. But this change is no longer feasible." *Paris Documents*, IX, 281.

5. *Voyages de La Hontan*, éd. de 1728, I, 321.

de la ville, » par conséquent cette porte était au coude ouest de la rue Notre-Dame où commence la rue Saint-Pierre.⁶

La population des Trois-Rivières et autres lieux en remontant jusqu'à Chambly, à Repentigny, à Lachine, avait abandonné les champs pour se réfugier dans des enclos décorés du nom de forts. Ceux qui avaient allumé cette guerre étaient retournés en France, laissant aux colons la mission de défendre le pays.⁷

Le 15 septembre 1692, le comte de Frontenac et M. de Champigny, écrivant au ministre, lui expliquent que la palissade des Trois-Rivières a été reconstruite à neuf avec des redoutes et qu'on y a fait d'autres réparations, mais qu'il faut de l'argent pour augmenter l'enceinte.

Le 24 octobre 1694, M. de Champigny mentionne dans les menues dépenses des "réparations faites aux portes de la ville des Trois-Rivières." ⁸ On rendait compte à Versailles de chaque clou enfoncé dans un pieu et de chaque bardeau posé sur une couverture.

Le 4 novembre 1693, MM. de Frontenac et

6. Voir notre plan à l'Appendice, note 1.

7. Allusion à la perfidie de M. de Denonville à Cataracoui en 1687.

8. Le 24 oct. 1694, M. de Champigny écrit au ministre que les gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières ne se pressent pas de mettre leurs garnisons au complet, et que dans ces deux places on ne voit pas un seul soldat qui fasse le service. Sous la date du 26 nov. suivant, M. de Champigny signe « l'état de la dépense faite pour les fortifications des Trois-Rivières: Pour réparation aux portes de la ville et fourni 2 pelles de bois: 2 livres 5 sous; pour avoir rendu de terre le corps de garde, fait une trappe et un lit de camp dedans: 9 livres. Grand total: 11 livres 5 sous. »

Champigny font rapport que « la clôture des Trois-Rivières a été réparée et son enceinte augmentée pour fermer la maison du gouverneur et porter la clôture sur la croupe de la hauteur, afin de mieux commander la campagne, et la basse-ville étant auparavant trop retirée. »

Ainsi, on avait prolongé la palissade, côté du sud, pour embrasser le Platon, et vers le nord on enveloppait le terrain des Récollets.

En 1701, Bacqueville de la Potherie remarque que la ville est « entourée de pieux d'environ dix-huit pieds de haut. »

Sur le plan en 1704 la clôture entoure le Platon et dans son ensemble elle nous montre huit bastions. Au nord, elle enveloppe le terrain des Ursulines. Au nord-ouest, la rue Saint-Pierre est toujours la limite de cette fortification. Les portes ne sont pas indiquées, non plus que sur le plan de 1685.

Vers 1704, quelqu'un a dessiné une vue de la place et elle a été publiée. La seule copie que nous connaissions de cette oeuvre a été découverte en Allemagne.⁹ Elle donne tous les détails de la palissade, mais elle laisse le Platon sans défense, ce qui nous ferait reculer jusqu'à 1692, pourtant le monastère des Ursulines est à sa place actuelle et cela nous amène à 1700 ou 1702. L'église de la paroisse est sur le site où elle se trouva depuis 1664 jusqu'à 1715. On y voit sur le Platon une maison avec ses dépendances (M. de Ramezay), mais pas le château qui ne fut bâti qu'en 1723. Ce problè-

9. Elle appartient au Dr Arthur Doughty, archiviste du Canada.

me allemand m'intrigue fort. Il est évidemment croyable dans toutes ses parties, sauf l'absence de palissade sur le Platon.

La palissade si gentille du plan de 1704¹⁰ s'accorde bien avec la jolie rangée de pieux du dessin allemand de la même date, mais voilà que, cinq ans plus tard, on déclare pourrie et ruinée toute cette défense.¹¹

La guerre contre les colonies anglaises éclatait. On construit le fameux fort de Chambly¹² et on releva l'enceinte des Trois-Rivières.

En 1721, nous avons un croquis soigné qui représente la palissade s'étendant au-delà du monastère des Ursulines et comprenant tout le Platon. L'aspect en est bien modeste. On ne dirait pas que c'est un ouvrage militaire. L'œil passe entre les pieux. On n'y voit pas le moindre bastion. Que sont devenus ceux de 1704? N'ont-ils existé que sur le papier? L'ingénieur propose et le roi dispose puisqu'il tient les cordons de la bourse.

De 1744 à 1748 nous eûmes la guerre contre les colonies anglaises.

L'ingénieur Franquet, qui visita Trois-Rivières durant l'été de 1752, note ce qu'il a vu et ajoute ses observations: « Nous parcourûmes les vestiges de l'enceinte brûlée des quarante-cinq maisons et

10. Voir l'*Album des Trois-Rivières*, publié par Benjamin Sulte.

11. En mai et juin 1709, Matanas, espion indien envoyé par les Anglais pour examiner les places du Canada, rapporte que **Troy River** est une petite ville comme Schenectady, renfermant 40 familles, ayant un fort défendu par trente canons, petits et grands. La palissade en est pourrie et peu solide. **London Documents**, V, 86.

12. Voir Sulte et Malchelosse, **le Fort de Chambly**.

du couvent des Ursulines consumés par l'incendie du 19 au 22 mai de cette année. Il a été si considérable, pendant trois jours, qu'on eut toutes les peines du monde d'arrêter le feu. Avant cet incendie la ville était fermée d'une enceinte de pieux de dix à douze pouces de diamètre, sur douze pieds de hauteur, que le feu a brûlée, de manière qu'aujourd'hui elle est ouverte. »

Ainsi, la palissade entourant le village avait été faite en mai-juillet 1653, augmentée, plus tard, reconstruite et changée plusieurs fois; elle fut détruite en mai 1752, ayant subsisté quatre-vingt-dix-neuf ans, mois pour mois.

Franquet proposait de reconstruire l'enceinte, mais il voulait une muraille de brique parce qu'il avait examiné la briqueterie de la commune et disait que la terre était excellente pour cet objet. Il ajoute que le bois favorable pour faire de bons pieux dans les conditions requises ne se trouve pas facilement aux environs.

La guerre de Sept Ans commença sur l'Ohio en 1753. Ni Québec, ni Montréal, ni Trois-Rivières ne reçurent de fortifications. On se battit à la frontière jusqu'à 1759, où Wolfe arriva devant Québec.

Trois-Rivières se relevait malaisément de ses ruines au milieu de la famine, des expéditions militaires et des privations de tous genres qui marquent cette époque.

J'ai remarqué que, en parlant des Trois-Rivières au cours de la guerre de Sept Ans, les écrivains disent que la palissade était délabrée. Mettons plutôt qu'il n'y en avait pas.

Voici une autre vue des Trois-Rivières prise en 1757. Du fleuve c'est une côte absolument sauvage. Quelques maisons apparaissent au sommet. Le château est visible sur le Platon.

Aucune trace de défense. Ni palissades, ni canons, ni tourelles, ni parapet. L'endroit, à cet égard, était retourné à un siècle en arrière. Il est vrai que les Iroquois n'étaient plus à craindre. Dans le port on voit une goélette, des chaloupes, des canots d'écorce et plusieurs Sauvagesses avec des enfants et quelques hommes de leur nation qui ont l'air de faire la traite. La côte, sous le boulevard actuel, est de plusieurs formes, ayant des creux, des renflements sur le point de s'ébouler, et tout cela est couvert de broussailles, de petits arbres, au milieu desquels sont plantés hardiment de hauts bois blancs, des pins, des épinettes. Ce devait être ainsi en 1634 lorsque LaViolette débarqua pour construire le fort.

Durant tout le régime français et même jusque vers 1800, quand on parlait des Trois-Rivières, c'était toujours dans l'intention d'indiquer le pays situé sur les deux bords du Saint-Laurent et qui embrasse le lac Saint-Pierre en descendant jusqu'à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Cette petite province centrale portait le nom de la ville qui lui servait de chef-lieu. A présent, qui dit Trois-Rivières dit la ville des Trois-Rivières. Les comtés de Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain et Nicolet ont pris de l'importance et nous ne les confondons plus avec les noms de la ville d'où sont partis les premiers colons de ces territoires.

Dans son ouvrage, écrit en 1757, Bougainville

dit: « Trois-Rivières est une ville entourée de quelques mauvaises palissades. Québec, grande ville mal fortifiée. Montréal, aussi mal fortifiée avec un mur crénelé. Le gouverneur des Trois-Rivières a un fort joli logement; celui de Montréal n'en a point. Il y a un lieutenant du roi, un major et un aide-major à Québec, Montréal et Trois-Rivières. De plus, un capitaine au port de Montréal. Le roi entretient pour l'ordinaire un chirurgien aux Trois-Rivières. Les gens des gouvernements des Trois-Rivières et de Montréal l'emportent pour la guerre et les voyages d'En Haut sur ceux du gouvernement de Québec, qui sont plus adonnés à la navigation. »

Le type du « voyageur » ancien, c'est-à-dire de l'explorateur, est éminemment trifluvien. Depuis Pierre Pepin dit Laforce, qui donna son nom à un lac situé près de Saint-Paul, dans le Minnesota, jusqu'à F.-X. Aubry, le « Napoléon des plaines, » les grands voyageurs sont sortis du district des Trois-Rivières durant deux siècles ronds.

Les hommes forts de la Rivière-du-Loup et de Maskinongé ont laissé leur marques dans les souvenirs de plusieurs générations.¹³

Le 12 septembre 1760, quatre jours après la capitulation de Montréal, le garde-magasin du roi de France aux Trois-Rivières reçut ordre de dresser l'inventaire des effets qu'il avait en mains, puisque toutes les propriétés de cette classe passaient aux autorités britanniques.

La pièce en question est signée « G. de Ton-

13. Voir Voyageurs et hommes de cages, *Mélanges historiques*, vol. 3, p. 83; *Défense de nos Origines*, p. 76-83.

nancour, » ce qui veut dire Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour, baptisé aux Trois-Rivières le 27 mars 1712, nommé garde-magasin en 1731 et, de plus, procureur du roi en 1740, « homme fort riche, d'une belle figure et de beaucoup d'esprit », disait l'ingénieur Franquet en 1752.¹⁴ Voyons l'inventaire :

- 1 voile de navire.
- 5 bateaux de rai.
- 300 rames à bateau.
- 100 livres d'étoupe.
- 1 marmite à bray.
- 5 canots d'écorce de huit.
- 42 avirons à canot.
- 7000 livres de bray gras.
- 190 colliers de portage.
- 5 vieilles chaudières.
- 13 bûches.
- 10 haches.
- 38 pioches.
- 7 poids de 50 livres.
- 2 poids de 12 livres.
- 1 poids de 15 livres.
- 1 fléau de fer.
- 1 paire de balances garnies en fer.
- 60 boîtes de balances garnies en fer.
- 33 peignes.
- 31 langues de boeuf.
- 530 paires de souliers tannés.

14. Sur Godefroy de Tonnancour voir *Mélanges historiques*, vol. 11, p. 29.

- 600 traînes sauvages.
- 4 frêts de caisse.
- 8 gamelles.
- 6 bidons.
- 6 fourniments.
- 40 poires à poudre.
- 31 bayonnettes.
- 6 vieilles épées de soldats.
- 6 vieux fusils.
- 3 gibernes.
- 2 caisses de pierre à fusil.
- 245 sacs à plomb.
- 1800 livres de balles.
- 6 horloges de sable.

Le lendemain, 13 septembre, on dresse l'inventaire de l'artillerie. Cette pièce est signée : « Taschereau. » Ce devait être Louis-Charles, né le 7 juin 1739, à Québec, car il était l'aîné de ses trois frères. Le père, Thomas-Jacques Taschereau, avait eu des intérêts dans les forges Saint-Maurice dès 1736;¹⁵ il était décédé en 1749; sa fille Charlotte, mariée aux Trois-Rivières en 1752, y résidait encore en 1760. Le jeune Louis-Charles devait être employé au magasin militaire sous les ordres de Godefroy de Tonnancour. Il ne semble pas au fait de sa besogne. J'ai eu de la peine à lire la liste qu'il signe. Par exemple « écrasporon », que je ne comprends pas, et « gourgoueches », dont je fais « gargousses. » Passons à l'inventaire :

15. Sur Taschereau, voir les *Forges Saint-Maurice*, p. 52-54, 85, 86, 89.

5 pièces de canons montées en affuts marins, calibre de 8 livres (Six fautes d'orthographes que je corrige).

3 pièces de canon sur affuts de campagne, même calibre.

1 pièce de canon sans affut, calibre de 4 livres.

290 boulets, calibre de 8 livres.

1 passe-boulets.

186 gargousses en papier sans être pleins, calibre 8.

50 gargousses en papier, calibre 12.

15 sacs à mitraille sans être pleins calibre 8.

7 barils de poudre contenant 700 livres.

597 livres de poudre en 199 gargousses de papier.

1800 livres de balles.

33 boîtes, tant que sacs à mitraille.

2000 pièces à fusil.

5 boute-feux garnis.

3 livres de mèche.

4 épinglets.

33 aspects.

7 clous pour enclouage.

1 marteau de fer.

2 crapauds de fer pour mortier de 6 pouces.

2 paires de écrasporon (?), affut marin de rechange.

Le 4 octobre suivant, le général Amherst, passant aux Trois-Rivières, met sa signature au bas des deux documents en question.

Les papiers du service militaire, transmis à Londres, par la suite, sont restés au bureau de la guerre jusqu'à présent. M. Douglas Brymner les

a fait copier pour l'usage des historiens du Canada, de sorte que je vous donne les deux pièces ci-dessus comme primeures puisqu'elles n'ont jamais été publiées.

L'intérêt qui s'y rattache n'est pas grand ; toutefois, nous aimons à connaître ces choses du temps passé qui disent exactement ce que personne de nos jours n'est capable de nous expliquer. En effet, comment savoir dans quel état de défense se trouvait la ville des Trois-Rivières au moment de la capitulation de Montréal ? On a cru que la réponse à cette question était impossible. Voici que, par un instrument authentique, le secret se révèle. Ce n'est pas qu'il fût impénétrable, mais il fallait l'aller découvrir en Angleterre.

L'automne de 1761, un an après la capitulation de Montréal, William Pitt fit savoir qu'il serait disposé à conclure la paix avec la France, car il avait atteint son but, qui était de dominer dans l'Amérique du Nord. Les Français se figuraient que le ministre anglais voulait obtenir des concessions en Europe et qu'il céderait le Canada en échange.

Sous cette impression, un officier militaire qui avait servi sur le Saint-Laurent et les Grands Lacs, rédigea une suite d'observations concernant la future défense de la colonie. Comme tous ceux de son temps, il ne voyait qu'un moyen de maintenir les établissements français — c'était en faisant la guerre aux voisins. Aussi, explique-t-il que l'on pourrait prendre New-York et tout le reste de la

Nouvelle-Angleterre¹⁶ si les opérations étaient bien conduites de la part de la France. Ensuite, il en vient au cas où nous serions envahis et incapables de garder la frontière. Voici le rôle des villes qui ont à se défendre. Il mentionne Québec à cause de sa position naturellement forte, mais ce n'est pas le coeur du pays. Il dit :

« La situation de Montréal est très désavantageuse; le plus habile ingénieur n'en tirerait qu'un mauvais parti. Je voudrais porter cette place à la porte supérieure de l'île de Montréal. Mais la ville des Trois-Rivières devrait être le dépôt général de toutes les ressources de la colonie et, si le Canada doit expirer, c'est là qu'il doit rendre son dernier soupir. Il faudrait donc fortifier cette ville, tirer parti de sa situation qui est avantageuse; établir là les magasins, les arsenaux, en faire, en un mot, une place telle que la colonie aux abois, avec une armée battue, put, en se réunissant sous son canon, ou dans ses murailles, reculer encore d'un an l'invasion entière. On peut ajouter à cela que les forges du roi n'en sont pas à trois lieues, dans la profondeur, sur la même rive du fleuve. »

Le Français voulait reprendre le Canada afin de faire la guerre. L'Anglais le gardait pour avoir la paix.

16. La proposition n'était pas nouvelle. Elle fut formulée dix fois avant 1760. A quoi bon tant de bavardage puisque la France négligeait d'envoyer des troupes pour la défense du Saint-Laurent. Elle put pourtant équiper 75,000 soldats pour aider les Américains à obtenir leur indépendance.

Et voilà comment la ville des Trois-Rivières ne fut pas transformée en Belfort, Metz, Sedan ou Châlons.¹⁷

(1905).

17. John Lambert, qui visita les Trois-Rivières en oct. 1807 et en août 1808, parle des fortifications de la place. *Travels*, 1, 479.

La Poudrière

Il est certain qu'une poudrière existait dans le premier fort bâti sur le Platon en 1634, date de la fondation des Trois-Rivières, mais jusqu'à 1685 je n'en ai rencontré aucune trace.¹ La chasse, la défense de la place rendaient ce petit magasin nécessaire.

Le plan du 14 novembre 1685 dressé par le sieur Villeneuve, ingénieur du roi, montre sept pièces de canon placées en batterie sur le bord du plateau en question, commandant le chenal du fleuve qui se rapproche très près du rivage en cet endroit.² En arrière est une construction carrée dont la couverture est à croupe ou quatre pans. Elle n'est pas assez grande pour servir à autre chose qu'à des marchandises, disons de la poudre, et isolée des maisons, comme de tout autre édifice.³ Il n'y a aucune trace du fort, mais cela ne m'étonne pas puisque j'ai toujours pensé qu'il avait été démoli vers 1666. La maisonnette du plan était peut-être construite sur l'emplacement du fort. En tout cas, par ses dimensions, comparées avec celles des

1. Il y en avait évidemment une puisque non seulement on y traitait de la poudre de chasse, mais encore la petite garnison et les milices ne pouvaient se passer de poudre militaire.

2. Pour tirer à feu plongeant sur le fleuve.

3. Ce pouvait en effet être la poudrière du temps.

maisons de la ville, on voit qu'elle était peu considérable.⁴

En 1704 il est question d'agrandir la palissade de la ville⁵ et de faire une poudrière « en colombage » devant le site où sont les Ursulines, entre le fleuve et la rue Notre-Dame, soit à la rue Sainte-Hélène qui vient finir au bord de l'eau.⁶

On avait dû exécuter ce projet puisque le plan ou vue à vol d'oiseau de 1721 montre la poudrière à cet endroit même, en dehors de la nouvelle palissade. C'est alors que fut construit le château du Platon.

Franquet, ingénieur du roi, qui visita la ville en 1752, mentionne « la poudrière enveloppée d'une enceinte de pieux. Elle m'a paru bien se soutenir et n'avoir de défaut que d'être trop petite. »⁷ Il ne dit pas où elle est située, mais il ajoute que la ville augmente avec rapidité. Un grand incendie venait d'avoir lieu. Ce magasin ne pouvait être de date récente puisqu'il devenait insuffisant pour les besoins.

4. Ce plan ne pourrait pas manquer de nous montrer la poudrière si elle eut été située en dehors de la palissade, car le dessin en question s'étend à peu près jusqu'au site où nous avons vu la poudrière en pierre dont parle le **Trifluvien** du 20 nov. 1889.

On peut admettre que la poudrière était à cette époque dans l'enceinte de la ville, probablement sur le Platon, car on a toujours l'habitude d'isoler ces sortes d'édifices.

5. De manière à embrasser le terrain actuel des Ursulines et l'espace compris de là jusqu'au fleuve, ce qui s'exécuta.

6. Le plan préparé à cet effet place le « magasin aux poudres bâti de colombage » à peu près où est la rue Sainte-Hélène qui aboutit au fleuve après avoir longé les propriétés des Ursulines.

7. D'où il faut conclure que c'était sur un terrain dégagé comme celui que nous montre le site de la poudrière de 1721. Alors, on avait dû planter des pieux alentour, durant les années 1721-1752.

En 1806 le monastère des Ursulines brûle. Le 4 octobre, les citoyens votent des remerciements aux militaires qui ont empêché la poudrière de prendre feu.⁸ Était-ce toujours la construction en colombage? J'en doute.

Enfin, je pense que la trop petite poudrière de 1752 a été rebâtie en pierre par les Anglais, disons vers 1770.⁹

Franquet ne parle ni de bois ni de pierre. En 1815 l'arpenteur général Joseph Bouchette n'est pas plus explicite: « Le monastère des Récollets, construction de pierre, est à présent délapidé; près de là se trouve un magasin à poudre. » Dans le plan qui accompagne son texte, Bouchette indique une petite construction plus longue que large à l'endroit où nous avons vu la poudrière de pierre en 1850 ou vers cette date.¹⁰

En histoire on marche souvent à tâtons, mais ceci n'est pas trop embrouillé après tout.

Voici des renseignements que j'ai pris en 1903 au ministère de l'Intérieur, Ottawa.

La poudrière était sur le lot No 2194 du cadastre de la ville. En 1854, au départ de la garnison pour la guerre de Crimée, elle cessa d'être en

8. Dans le « Brouillard de la Société du feu de la Ville des Trois-Rivières, » au greffe de la Corporation municipale, on lit qu'à une assemblée spéciale des syndics de la commune des remerciements sont votés au lieutenant-colonel David Shank, commandant les troupes, pour le zèle déployé et les services rendus par ses soldats lors de l'incendie du 2 oct., « incendie dangereux surtout à cause du voisinage de la poudrière ».

9. Il nous semble plutôt que les autorités anglaises, après l'invasion de 1775, ont rebâti en pierre l'ancien dépôt de poudre, en l'agrandissant.

10. Elle mesurait 22 pieds 2 pouces de longueur sur 18½ de largeur et 10 de hauteur.

usage parce que les troupes ne revinrent pas aux Trois-Rivières. Je me rappelle parfaitement leur départ et j'ai donné la main au bord de l'eau à un sergent que je connaissais pour lui avoir vendu des mouchoirs blancs au magasin de Beaudry et Boudreau. Les militaires ne se procuraient généralement que des mouchoirs de couleurs au dépôt des casernes. Mon sergent était un beau garçon soigneux de sa toilette.

En 1856 les ordres arrivèrent de Londres de louer la propriété de la poudrière pour 99 ans et elle passa de cette manière à John Tolland, sergent au 68^e régiment d'infanterie, qui vivait à Québec et y mourut en 1860 sans avoir fait ou signé le bail. Son représentant aux Trois-Rivières était un Ecos-sais avancé en âge qui se nommait MacArthur. Celui-ci entretenait la clôture et continuait, je pense, de cultiver la terre autour de la poudrière. Les autorités militaires impériales laissaient faire comme si le contrat eut existé et aussi comme du vivant de Tolland.

En 1870 toutes les propriétés militaires du Canada passèrent au gouvernement fédéral et la poudrière n'étant pas requise pour la milice, on la mit sous le contrôle du secrétaire d'Etat, Ottawa, qui, en 1873, la vendit aux enchères, et c'est la maison commerciale Georges Baptist, fils et Cie qui l'obtint moyennant \$3,730.30 payé comptant. Toutefois, les lettres patentes ou contrat de vente du gouvernement ne furent signées que le 5 juin 1883.

Huit ans plus tard (1891) un nommé Albert M. Macgrath, du Détroit, petit-fils de Tolland, se présenta pour réclamer la propriété, laquelle n'a-

vait été entre les mains de son grand-père que par accident. La vieille histoire! J'en aurais long à raconter sur ce chapitre. Macgrath, sans papier, sans preuve, sans droit d'aucune sorte, s'en retourna ayant l'air d'être convaincu de la nullité de sa cause. Peut-être l'était-il, mais le cas est rare, car les poursuivants d'héritage sont les plus tenaces des crampons.

En 1901, lorsque j'examinai le dossier pour l'information du bureau de milice, Alex. Baptist, marchand de bois, possédait le terrain en question.¹¹

En résumé, la poudrière a été construite hors de la ville, en colombage, sur le terrain en face des Ursulines, peu après 1704, et y est restée depuis. Comme Franquet ne dit pas (1752) si elle était en bois ou en pierre à cette époque, contentons-nous de faire remarquer qu'il se plaint de l'exiguité de ses dimensions, ce qui fait croire qu'elle était d'ancienne date.

Soixante ans après vint Bouchette qui, lui non plus, ne parle ni de bois ni de pierre. Or l'édifice de pierre que nous avons connu dans notre enfance était alors ancien. Ce devait être celui mentionné par Bouchette.

Comme nous l'avons vu ci-dessus, la poudrière en colombage devait être placée sur l'extrémité du fief Hertel ou du fief Lintot. Depuis 1634 Jacques Hertel et Godefroy de Lintot et leurs enfants occupaient réellement ces terrains. Il faudrait

11. Ces papiers sont maintenant au Ministère de l'Intérieur, Ottawa.

donc croire que le gouvernement français avait acheté vers 1720 le droit d'y construire, avec un lopin d'une certaine dimension autour de l'édifice pour isoler celui-ci. L'acte se découvrira sans doute, l'un de ces jours, au greffe des notaires.

(1916).

Vieux Moulins

Le Moulin du Platon

A l'aide de plusieurs documents des plus authentiques, que j'ai eu le bonheur de retrouver à diverses époques de mes recherches, nous allons faire l'histoire du moulin à vent du Platon et de la rue qui passait en cet endroit.

Jacques Le Neuf de la Poterie ayant remplacé Pierre Boucher comme gouverneur des Trois-Rivières, au mois de juillet 1658,¹ fit construire à ses frais un moulin à vent sur la pointe du Platon qui regarde la rue Alexandre d'aujourd'hui. On ne dit pas au juste si le moulin était au milieu de cette pointe ou à l'est ou à l'ouest.

M. d'Argenson étant arrivé de France en qualité de gouverneur général, Le Neuf de la Poterie lui demanda la concession du terrain nécessaire à cette entreprise, ce qui lui fut accordé. En conséquence, le 23 avril 1661, Maurice Poulin sieur de Lafontaine, procureur fiscal aux Trois-Rivières, et Séverin Ameau, greffier du tribunal du même lieu, délimitèrent une largeur de vingt toises à partir du bord du Platon qui regarde au nord-ouest et s'arrêtant à une ligne tirée nord-est et sud-ouest. Ces détails sont contenus dans un acte du greffe d'Ameau, qui se lit comme suit :

1. *Mélanges historiques*, Vol. 14, p. 67.

« Aujourd'hui, 23ième jour d'avril 1661, je, Maurice Poulin sieur de la Fontaine, procureur fiscal aux Trois-Rivières, faisant pour et au nom de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, à la requête de Jacques LeNeuf, écuyer, sieur de la Potherie, gouverneur des dites Trois-Rivières, certifie m'être expès transporté sur le platton du fort des Trois-Rivières, en compagnie de Séverin Ameau, greffier en la juridiction du dit lieu, pour faire la visite d'une place appartenant aux dits sieurs de la Compagnie, située sur le dit platton, demandée par mon dit sieur de la Potherie, aux fins d'y faire bâtir et construire à ses frais un moulin à vent. Où étant arrivé, aurions bien et duement vu et visité la dite place, laquelle avons trouvée ainsi se comporter qu'il s'en suit, à savoir: un moulin à vent que le dit sieur de la Potherie y a fait bâtir et construire à ses frais sur la dite place, de laquelle il demande concession à Monseigneur d'Argenson, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, sur leur terrain et aboutissants qui s'en suivent, à savoir: la dite place distante du bord du dit platton qui regarde le nord-ouest; attenant au chemin qui est entre le dit platton et les terres des révérends Pères, et de l'étendue en sa largeur de vingt toises, par une ligne qui court nord et sud, et en longueur de toute l'étendue du dit platton par une ligne qui court nord-est et sud-ouest, sans qu'il soit permis à aucun, ni même au dit sieur de Potherie, d'y bâtir ou faire bâtir, afin de conserver le vent nécessaire pour faire tourner le dit moulin. Signé: M. Poulin. S. Ameau. »

Sur le plan des Trois-Rivières, année 1685, on voit le moulin assez près du bord du Platon qui descend à la rue actuelle du Platon, mais plus au sud que ne le fait supposer l'acte de 1661. La porte est ouverte au sud. Le moulin avait-il été transporté?

Un sentier que nous montre une double ligne ponctuée part de la petite rue Notre-Dame (celle qui passe à la Place d'Armes) et traverse le Platon en gagnant un peu au sud, puis descend en allant tout à fait au sud jusqu'au niveau de la rue actuelle du Platon.

Maintenant, voici le plan de 1704. Celui-ci renferme l'ancien état, de plus un projet montrant des changements à faire, dans la palissade.

Le sentier qui traverse le Platon devient une rue droite ayant la même largeur que la petite rue Notre-Dame et aboutit à un bastion qui doit dominer la rue du Platon à feu plongeant, comme aussi la basse-ville. Le moulin est placé sur la ligne nord de la rue projetée et plutôt du côté de la rue du Platon que de la place ouverte située à l'ouest de l'église paroissiale. L'auteur du plan marque que le moulin à vent est en bois et qu'on devrait le transporter dans la gorge du bastion.

La vue des Trois-Rivières en 1721, que j'ai publiée dans mon *Album de l'histoire des Trois-Rivières*, indique la toiture et les ailes d'un moulin à vent précisément au même endroit que le plan de 1704. La vue étant prise du fleuve nous ne voyons pas le corps du bâtiment, mais il est clair que celui-ci n'était pas transporté dans le bastion,

puisque le bastion existe en 1721 et est complètement vide.

Il y a apparence qu'il n'a pas été transporté du tout puisque le croquis de 1784 dont je vous parlerai bientôt, place le moulin juste au même endroit que le plan de 1704, avec porte ouverte au sud comme sur le plan de 1685. Le major Brehm met en note que ce moulin n'existait plus en 1784. La rue qui traverse le Platon est aussi indiquée comme ayant été fermée. Or, c'est vers 1763 que Claude Poulin Cressé obtint du gouverneur Haldimand un terrain dans la commune, en échange duquel il céda au roi le terrain autrefois accordé à Le Neuf de la Poterie.

A Québec, le 26 février 1759, MM. de Vaudreuil et Bigot accordent à Claude Poulin Cressé un emplacement dans le terrain réservé par le roi proche de la ville des Trois-Rivières, vulgairement nommé la commune, de 270 pieds de front sur 90 de profondeur, borné par devant au sud à la rue Notre-Dame; par derrière au nord, au bout de la dite profondeur de 90 pieds; d'un côté à l'est à une rue de 30 pieds réservée entre le susdit emplacement et celui du nommé Marchand; d'autre côté à l'ouest au bout des 270 pieds de front joignant le terrain non concédé... à la charge de 5 sous de rente et de 6 deniers de cens par année envers le domaine de Sa Majesté, payables à la fête de St-Rémy, 1er octobre, et sujet à l'approbation du roi, sous un an de ce jour.²

2. En 1760 la conquête était terminée avant que l'on eut reçu l'approbation de Louis XV.

Ceci, nous l'avons dit, est accordé en échange « d'un terrain que le sieur Claude Poulin Cressé possédait dans la ville des Trois-Rivières, attendant à la Place d'Armes³ de la dite ville et sur lequel avait été ci-devant bâti un moulin à vent, que le dit moulin tombant en ruine, le suppliant Claude Poulin Cressé, voulut, il y a 2 ans, le faire réparer, et même bâtir une maison sur le dit terrain, ce qui lui fut défendu par M. le gouverneur général, qui jugea à propos de réserver ce terrain pour l'agrandissement de la Place d'Armes, pourquoi le dit sieur Cressé nous supplie de vouloir bien lui accorder par forme de dédommagement un emplacement sur le terrain réservé par le roi, proche la dite ville... »

Le 9 septembre 1766 J. Goldfrap, député registrateur, enregistre ce document à Québec. Dans la marge est écrit: « Le dit terrain appartenant à moi, Eustache-Louis Lambert Dumont, comme étant aux droits de M. Claude Poulin Cressé, aux Trois-Rivières, le 1er septembre 1766. Dumont. »

En compte rond, la rue et le moulin à vent ont existé de 1660 à 1760, soit durant un siècle.

Le Neuf de la Poterie paraît avoir quitté les Trois-Rivières vers 1675. Il vendit ses propriétés en ce lieu à Charles Aubert de la Chesnaye en 1686; il n'est pas fait mention dans l'acte de vente du moulin et du terrain du Platon.

Le privilège du moulin, qui embrassait celui

3. Le moulin était sur le Platon et non pas à côté de la place d'Armes, coin des rues Saint-Louis et Notre-Dame. On pourra consulter sur le premier moulin aux Trois-Rivières l'étude de Montarville Boucher de la Bruère, *la Naissance des Trois-Rivières*, p. 40.

- A. The King's House
- B. The Guard House
- C. D. E. F. S. B. H. I. K. C is all enclosed with the King's ground K. B. H. I.
- L. Where a windmill has stood formerly.

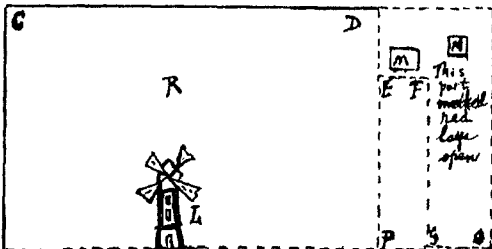
- K. O. Where the street of Notre-Dame has formerly been into Long Street
- R. Formerly belonging to Cressy and for which he has got a part of the Couronne by your Grace. Lucy when Governor here.

The lotted oblong square E. F. S. P. is part of the city dotted square D. N. O. P. and claimed by the Church.

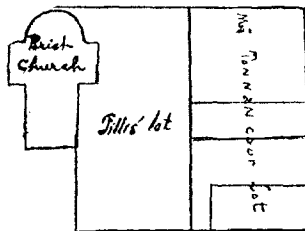
M. P. de couronne
Abutte

The main Street to Sint de Lee

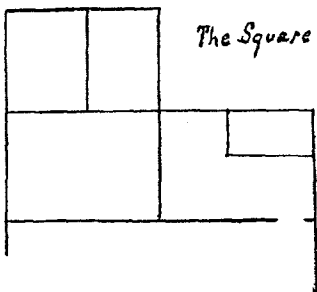
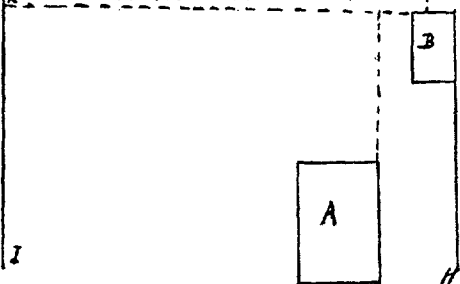
The Street to the Forge.



Notre-Dame Street, into the Street of the Forge, now likewise enclosed



Notre-Dame Street



du terrain et de la rue ou sentier, passa donc de main en main jusqu'à Claude Poulin Cressé qui, en 1763 ou vers cette date, le repassa au roi. C'est alors que durent disparaître le moulin et le tracé de la rue, de manière à rendre toute la surface du Platon propre à l'usage des troupes.

Mon ami Alfred Garneau m'a fait voir un jour un croquis sans date, trouvé dans les papiers d'un notaire de Québec, il y a nombre d'années, et qui porte pour titre ou endos: « A sketch by major Brehm of the King's Ground and that claimed by the Church Wardens of 3 Rivers. »

Sur la pointe ouest du Platon, je lis ces mots: « Formerly belonging to Cressy and for which he has got a part of the Commune by your Excellency when Governor here. »

Il n'y a pas à s'y tromper, le général Haldimand étant le seul gouverneur des Trois-Rivières qui soit devenu gouverneur en chef, c'est lui qui avait fait l'échange du terrain en question avec Claude Poulin Cressé, vers 1763, et le croquis que j'ai sous les yeux a été dressé vers 1784.

Son objet était de montrer la situation relative de l'espace de terre compris entre le Platon et les deux rues Notre-Dame, vis-à-vis l'église paroissiale, lequel morceau de terre était demandé pour la construction d'un presbytère.

Les casernes y sont nommées: « la maison du roi ». Le corps-de-garde est situé rue des Casernes et son flanc nord est en ligne avec le côté sud de la petite rue Notre-Dame.

Le croquis montre très nettement qu'il y avait

eu autrefois une continuation de cette rue Notre-Dame à travers le Platon.

Tout le terrain qui se trouve à l'est de l'église paroissiale et que nous avons connu comme cimetière jusque vers 1870, compris entre les rues Notre-Dame et Saint-Pierre est marqué « Fillis lot, » ce que je ne puis expliquer. Le reste du bloc, c'est-à-dire entre les rues Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Paul, est au nom de Tonnancour.

Aucune rue ne porte de nom excepté la petite rue Notre-Dame devant la place d'Armes, laquelle place est appelée *The Square*. On voit: « Street leading to the water, » c'est la rue des Casernes; « The street to the Forges, » c'est la rue du Platon; « The main street to Point du Lac, » c'est la grande rue Notre-Dame.

Au fond de la place d'Armes se trouve une maison qui a son flanc est sur la rue Saint-Louis.

Au coin des rues Saint-Louis et Notre-Dame est une grande maison, comme celle d'aujourd'hui.⁴

La résidence qui fait l'encoignure des rues Saint-Paul et Notre-Dame, en face la place d'Armes, a les mêmes proportions que celle d'à présent et se trouve englobée dans le terrain marqué « Tonnancour ».

A l'extrémité nord-ouest du terrain demandé par la Fabrique, c'est-à-dire près du Platon, sur la grande rue Notre-Dame, il y a deux petites constructions carrées, l'une moindre que l'autre; rien ne nous dit à quoi elles servaient.

Ce plan est bien le trentième que j'examine

4. Club Saint-Louis en 1900.

sur les Trois-Rivières. Et cependant, on me disait dans ma jeunesse qu'il n'existait aucun plan un peu ancien de cette ville.

(1889)

Le Moulin de la Commune

Le registre des délibérations de la commune du 13 mai 1781 dit que, en 1678, fut accordé le privilège de construire un moulin à vent sur un demi-arpent de terrain qui restera à la commune. En 1690, la commune accorde le droit de construire ce moulin, qui est plus tard appelé Laguerche. Vers 1714, Gédéon de Catalogne dit que Trois-Rivières a deux moulins à vent appartenant à deux marchands.⁵ C'étaient: l'un sur le Platon vis-à-vis la rue Alexandre actuelle, dont nous venons de faire l'histoire, et l'autre près la rue Saint-Antoine, basse ville. Ce dernier devait être le moulin Laguerche.⁶

5. **Rapport**, p. 234. Archives du Canada, Ottawa, collection de Moreau de Saint-Méry, années 1575-1767, vol. F, 111. Ce rapport paraît être de 1712-1714. La carte cadastrale qui l'accompagne est dans l'**Album des Trois-Rivières**. Par le fait que le major Joseph Desjordis de Cabanac (p. 236, 237) est mentionné comme défunt, ce rapport ne peut avoir été signé avant 1714. Voir **Mélanges historiques**, vol. 14, p. 68.

L'érection du moulin Laguerche ne semble remonter qu'à l'année 1697, alors qu'il fut construit par les sieurs Longval et Laframboise. P.-G. Roy, **Vieux Manoirs, vieilles Maisons**, p. 76; voir **Appendice**, note II.

6. Voir le plan de 1721 dans l'**Album des Trois-Rivières**. Sur les moulins banaux, voir **Mélanges historiques**, vol. 5, p. 39; Doutre et Lareau, **Droit civil canadien**, I, 222; droits et obligations des seigneurs canadiens, Edmond Lareau, **Histoire du Droit Canadien**, I, 190.

Le 13 mai 1781, Samuel Sills, qui représente Nathaniel Day demeurant en Angleterre, cède à la commune le dernier arpent du moulin Laguerche et on lui accorde un demi-arpent à l'autre encoignure de la commune pourvu qu'il y transporte le moulin qu'il aura à démolir d'abord. Il est dit que Laguerche avait vendu à Day.

En 1784, Day retourne en Europe et loue le moulin à Georges Rapper, des Trois-Rivières. En 1789, celui-ci repasse en Angleterre et sous-loue à Michel Giroux, meunier, puis, en 1793, à Jean Doucet, maître boulanger aux Trois-Rivières.

Le 12 décembre 1791, John Crickton qui habite l'Angleterre, autorise Robert Lister et Robert Morrigh, marchands de Québec, à vendre les biens de Day au Canada.

Les 29 et 30 septembre 1796, John Mackenzie, syndic de la commune, fait arpenter par Modeste Pratte le côté sud-est de la commune, partant de l'intersection de la commune et Joseph Gallant⁷ allant au sud-ouest⁸ jusqu'à Jean Doucet qui est à l'angle sud-ouest de la commune avec la banlieue.

Le 14 octobre 1800, Robert Lister, au nom de John Crickton (exécuteur testamentaire de Day) vend à Louis Gouin, marchand de la Baie-du-Febvre, le moulin, la maison, le terrain de demi-arpent pour 553 livres payées comptant.

Deux jours plus tard, Louis Gouin loue pour cinq ans à Robert Allis, meunier des Trois-Rivières.

7. Gallant demeurait vers la rue Saint-Antoine.

8. Modeste Pratte divise en 133 lots. D'après J.-G.-A. Frigon, le moulin à vent de la commune fonctionnait encore en 1795 pour le compte de Nathaniel Day, ecr., de Québec, qui l'avait fait construire en l'an 1781 même, mais c'est là une erreur.

res, à raison de 300 minots de blé par année. Le 10 mars 1801 Gouin proteste Allis pour non paiement. John Clapode, meunier d'Allis, a le moulin en main. Le 29 août suivant, Modeste Pratte mesure les terrains avoisinant le moulin. Jean Doucet est voisin, comme en 1796.

Le 9 septembre 1802 Louis Gouin, devenu membre du parlement, vend à Jean Doucet, marchand et boulanger en ville, le moulin, beaucoup de pieux, du bois, etc., et les lots voisins Nos 68-73 au nord-est du chemin du roi. Le No 68 est concédé à Charles Pratte; le No 70 à Alexandre Gouin; le No 71 à John Bulureau; le No 72 à Augustin Turcotte; le No 73 à François Lacoursière. Le prix de la vente est de 700 livres, qui ont été payées en temps convenu.

Le 16 février 1811, Jean Doucet vend des terrains. Le 17 octobre 1815, il vend à William Walker, du bureau de paie, pour sa fille, Ann-Jane Walker, 1o un terrain de la commune situé au sud-est du chemin du roi, 300 pieds de front et en profondeur du chemin à la grève au terrain vendu à Samuel Hopkins et William Walker, joignant au sud-ouest au nord-est aux terrains vendus le 16 février 1811,⁹ avec ensemble: un moulin à vent, une maison et dépendances; 2o un lopin au nord-ouest du dit chemin, même lieu, environ 500 pieds de front sur 120 en profondeur, prenant par devant au dit chemin, par derrière à la commune, du côté nord-est à la veuve Parent, au sud-ouest à Pierre Gouin, étant les Nos 68-73 des lots de la commune,

9. Il nous a été impossible de retracer les titres de la vente du 16 février 1811, ni les noms des acquéreurs.

avec hangar, étable, acheté de Louis Gouin devant le notaire Joseph Badeaux, le 9 septembre 1802.¹⁰

De 1815 à 1829, je trouve les meuniers-locataires suivants: 1815, Joseph Thibodeau, des Trois-Rivières; 1816, Joseph Pothier, de Québec; 1817, Joseph Pothier, de la Baie-du-Febvre; 1821, Pierre-André Pothier et Etienne Duval; 1822, Louis Nolin; 1824, Joseph Bourque, des Trois-Rivières.

Le 18 juillet 1829, Joseph Jones, marchand de Québec, apparaît comme propriétaire; il loue à Christian Baker, meunier d'Yamachiche, « les terrains en deça de la première rivière,¹¹ par devant au fleuve; par derrière la commune; au sud-est, Pierre Gouin et un autre terrain à Jones; au nord-est, Joseph Bourque et un terrain vacant, avec maison, hangar, étable, moulin à vent. » Le jardinage et légumes ensemencés par Joseph Bourque, meunier actuel. Prix £50 de loyer. Peter Baker, aussi d'Yamachiche, avait été meunier de ce moulin. Il se rend caution avec Christian Baker.

Le 31 mai 1843, par devant Louis Panet et frère, à Québec, Wm. Henry Brehault, avocat, achète de Joseph Jones pour une somme de £300.

Le 8 mai 1845, par devant J. - E. Dumoulin, Brehault, qui demeure à la Rivière-du-

10. Jean Doucet a donc eu le moulin durant treize années, soit de 1802 à 1815. Mgr Henri Têtu (*B. R. H.*, 1907, p. 5) dit qu'il réalisa une petite fortune.

11. Ces terrains relevaient de la commune. Acte du notaire J.-E. Dumoulin. Le 7 mai 1824, les syndics avaient permis à Olivier Larue de construire un moulin à feu dans la commune ou banlieue.

Loup (Louiseville), vend à François Lemaître.¹² 1o un terrain irrégulier de 537 pieds de front sur 234 « dans la ligne sud-ouest, et 86 pieds de front dans la ligne nord-est, exclusivement de la grève, prenant par devant au chemin du roi et par derrière à la grève; du côté sud-ouest au lot ci-après désigné; au nord-est à la commune, avec moulin à vent de pierre, maison, etc.; 2e lot voisin de l'autre côté du chemin du roi, 586 pieds de front sur 120, lots Nos 68-73 de la commune, prenant derrière à la commune; par devant au chemin du roi; au sud-ouest à Pierre Gouin; au nord-est au No 67 de la commune, sans bâtiment; 3o un lot irrégulier, même lieu, de 779 pieds de front au No 67 de la commune; 4o un lot irrégulier, même lieu, de 779 pieds de front sur la profondeur ci-après mentionnée, sur la ligne sud-ouest 358 pieds, au nord-est 234 pieds, autre ligne 211 pieds en gagnant sud-ouest du terrain. Et encore 110 pieds exclusivement de la grève qui joint sa profondeur, prenant par devant au chemin du roi, d'un côté sud-ouest à Pierre Gouin et autres, au nord-est à l'un des lots ci-après désignés (lots de la commune).¹³

12. Lemaître était compositeur et demeurait à Montréal.

13. Les propriétaires successifs furent: Pierre Magnan, de Maskinongé (1848); Louis-Gaspard Bruneau, armurier et cultivateur de Saint-Jean-Deschaillons (1850); Georges Desbarats (1854); etc.

L'intérieur du vieux moulin fut détruit par un violent incendie le 24 janvier 1864. Un coup de vent fit briser les liens qui retenaient captifs les bras ou ailes du moulin qui, depuis dix ans, ne fonctionnait plus. Ils se mirent à tourner avec force et comme les mouvements anciens et usés étaient en bois, la friction agit

Vues des Trois-Rivières

Les anciens plans des Trois-Rivières sont connus, je les ai publiés en 1881.¹ Depuis lors j'en ai trouvé plusieurs autres, dont six sont très intéressants; ils pourraient compléter la collection.

Parmi les pièces nouvelles² sont des vues de 1704 et de 1784 fort joliment dessinées et certainement pas des oeuvres de fantaisie puisque j'en ai vérifié les détails.

Vers 1905 un catalogue de livres allemands imprimé à Leipzig, ville célèbre par son commerce littéraire, indiquait un ancien volume de voyages dans l'Amérique du Nord. Le Dr Arthur Doughty, archiviste du Canada, le fit venir.

L'auteur de cet ouvrage maniait le crayon comme la plume. Il a illustré ses récits par des vues de places soigneusement relevées. L'une d'elles représente notre ville aperçue de la batture vis-à-vis la rue du Platon, en 1704. La batture était alors hors de l'eau. C'était un rocher ou petite île.

On voit la basse-ville composée de cinq ou six maisons. La grève du fleuve est dans l'état primitif — partout du beau sable. Au pied de la rue du Platon, des barques et des canots d'écorce. La côte presque à pic qui va du fleuve au boulevard

1. **L'Album des Trois-Rivières**, 1634-1721. Montréal, 1881.

2. Outre ces pièces, rappelons le croquis du major Brehm (1784) et le précieux plan de M. le grand vicaire Noiseux, en 1825.

actuel et au sommet du Platon est sable et fredoches.

Une palissade de gros pieux entoure la ville, flanc sud-ouest du Platon, flanc qui regarde le fleuve, crête du boulevard, rue Saint-François, rue Saint-Pierre, rue Notre-Dame ou flanc nord-ouest du Platon. La porte de la ville est en face de l'endroit où finissait un chemin qui est devenu la rue Bonaventure.

On voit les clochers de l'église paroissiale, des Récollets et des Ursulines.

Pas de grands édifices sur le Platon, mais un moulin à vent, dont nous avons précédemment parlé.

Cette vue, prise en été, ne donne à peu près que la ville et laisse le paysage indécis. La toiture des maisons est seule visible. Aucune de ces demeures ne paraît dépasser un étage et demi.

Autre trouvaille. Vers 1910, le Dr Doughty remporta d'Angleterre une vue des Trois-Rivières (1784) en original signée de l'ingénieur Peachy dont l'histoire nous est connue. C'était un artiste et le morceau dont je parle le prouve amplement. Il y a mis la couleur, ce qui en fait un tableau complet.

Le panorama est en apparence pris d'un bâtiment mouillé au large du moulin à vent placé à la limite de la commune et de la banlieue. Je dirai même que l'artiste devait être à la tête du mât de ce bâtiment parce que ses regards portaient comme s'il planait sur les maisons situées rues des Volontaires et Alexandre. Les élévations du terrain rues des Forges et du Platon, celles du coteau, che-

min Sainte-Marguerite, le second coteau sortent en relief très nettement et la forêt des grands arbres forme le fond.

La face de la ville qui regarde le fleuve se présente en enfilade et donne une impression pittoresque par le contraste de l'eau qui miroite à ses pieds, les embarcations échouées au rivage, celles qui voguent dans le port actuel et la massive construction du château dominant le tout.

Quand pourrais-je réunir toutes ces choses avec celles déjà publiées de l'ancien Trois-Rivières? Il n'en coûterait qu'un millier de piastres et chacun en aurait la jouissance.

(1921).

La Rue Royale

Elle était royale cette rue parce qu'elle formait partie du grand chemin du roi allant de Québec à Montréal, qui fut commencé vers 1720 et terminé pour les voitures en 1734.¹

La traverse du Saint-Maurice se faisait en canot et en bac, au Fond-de-Vau, appelé aussi le Passage. C'est un endroit de l'embouchure où les rives sont moins élevées qu'ailleurs. Vau ou val, l'opposé de mont, d'éminence. Au pluriel on dit vaux. « Par vaux et par monts. »

Le chemin royal partait de là pour se rendre à la rue des Forges qui était une route nouvelle à cette date. Il y avait une côte raide à descendre en arrivant à la rue des Forges. Ensuite, par la rue des Forges les voyageurs se rendaient à la rue Notre-Dame qui les conduisait dans la banlieue.

Le nom de « rue » et celui de « Royale » ne furent employés que plus tard, car en 1730 les terrains étaient en culture. La ville entière se concen-

1. **B. R. H.**, 1921, p. 213; **Processions de la Saint-eJan-Baptiste en 1924 et 1925**, p. 255. Les chemins le long du Saint-Laurent, rive nord, furent en effet faits de 1720 à 1734, et Lanouiller de Boisclerc, grand-voyer de la Nouvelle-France, inaugura cette route au mois d'août 1734. L'année suivante, il écrivait le 31 octobre: « J'ay, dans mon voyage, pour l'embellissement et décoration de la ville des Trois-Rivières et pour l'utilité et bien public élargi les rues de douze pieds, et les ay mis en ligne; elles n'avaient que douze pieds de large, et deux charettes n'y pouvoient pas passer de front. J'ay profité du temps, les maisons n'estant actuellement construites qu'en bois et dont la plupart menacent ruine. »

trait du Platon aux Ursulines et du boulevard actuel (rue des Remparts) à la rue Saint-Pierre. Huit cents âmes en tout.

Vers 1800 des habitations existaient déjà et des rues étaient prolongées sur ces terrains: Bonaventure et des Champs. La route ouverte comme chemin du roi depuis au moins 1730 devint la rue Royale sans même avoir été baptisée, je crois.

Plus tard, les commissaires qui administraient la commune et la ville, élus annuellement, s'avisèrent de faire passer le grand chemin du roi, à partir du Fond-de-Vau, le long du Saint-Maurice jusqu'au cap Métaberotin, pour atteindre en ce dernier endroit le commencement de la rue Notre-Dame. Leur décision est du 4 octobre 1799.

Il y a apparence que ce nouveau tracé avait des inconvénients, mais on s'en servit faute de mieux, puis, en 1817, les commissaires reprirent l'ancienne route en ligne avec la rue Royale.

Ludger Duvernay, qui conduisait la voirie de la ville en 1825, demandait de régler « les difficultés qui se sont élevées au sujet du bord de la rue Royale, » c'est-à-dire que cette rue finissait au bord d'une côte puisqu'elle traversait le plateau et allait tomber à pic dans la rue des Forges. Par décision du 5 octobre 1825 donc, les commissaires enjoignirent que « cette côte, entre Jean Croteau et Modeste Pratte, sera entretenue par les propriétaires de chaque côté et par les habitants de la rue des Forges, à partir du pied de la côte (de la rue Royale) jusqu'au (grand) coteau. »

Il est certain que, de la rue Royale au pied du grand coteau, la rue des Forges avait besoin d'un

nivellement. C'est ce que l'on fit par corvées comme on va le voir. Quant à la rue Royale, la tâche était plus grande.

Modeste Pratte demeurait rue Modeste. De chez lui à la rue des Forges les pentes rendaient la marche des voitures difficile. Jean Croteau possédait le terrain de la rue Royale, côté sud, depuis la rue des Forges jusque vis-à-vis la rue des Volontaires, et Philippe Burns, côté nord, depuis la rue des Forges jusqu'à la rue Plaisante ou tout proche de cette rue. Ludger Duvernay avait son imprimerie dans une grande maison de bois à deux étages qui faisait le coin sud des rues Royale et Plaisante.²

Pensant qu'on attendrait en vain pour voir les propriétaires entreprendre la réforme de la rue Royale, Duvernay et Burns organisèrent les habitants de cette rue, du haut en bas, et ceux de la rue des Forges en une brigade qui travaillait la nuit, soit le soir tard ou le matin de bonne heure et, en peu de jours, tout l'ouvrage fut terminé de la rue Modeste (Saint-Modeste) jusqu'au pied du grand coteau. C'était un homme ingénieux que Ludger Duvernay et son pareil se nommait Philippe Burns. Deux joyeux compères menant bien les choses et sachant entraîner les gens.

E.-W.-B. Antrobus était grand-voyer, Ludger Duvernay inspecteur. En 1826 François Rousseau fut nommé sous-voyer « pour toute la rue Royale, toutes les petites rues qui se trouvent en arrière, aussi la petite rue (Modeste?) qui passe

2. C'est plutôt le coin ouest. *La Saint-Jean-Baptiste*, p. 71.

devant Thompson, aussi la rue des Forges depuis chez Pierre Noiseux (pied de la rue Royale) jusqu'au moulin de Sainte-Marguerite, et aussi les deux rues qui passent de chaque côté de la salle d'Audience. »

Enfin, le plan de la ville dressé par M. le grand-vicaire Noiseux en 1825 montre la rue Royale partant de la rue des Forges et allant en ligne droite à la rue des Champs. On tournait alors quelques pas à droite sur cette dernière rue, puis on tournait aussitôt à gauche pour entrer dans la rue du Haut-Boc laquelle finissait à la rue Saint-François-Xavier. Haut-Boc est un terme employé sur des terrains en Normandie et dont je ne connais pas la signification. Il a dû être imposé par Jean Godefroy, Normand, qui, le premier, le 3 décembre 1633, se fit accorder en seigneurie les terres de cet endroit.³

La rue des Champs, maintenant nommée Laviolette, était la ligne ou bornage du fief Godefroy. Il arriva sur la question de l'ouverture des rues ce que j'ai observé à Québec et ailleurs; les Godefroy ne voulurent pas continuer la rue Royale ni la rue Saint-Joseph, pour marquer sans doute

3. **Mélanges historiques**, vol. 11, p. 11. **Rapport des Travaux Publics**, Québec, 1901, p. 99. Montarville Boucher de la Bruère, **la Naissance des Trois-Rivières**, p. 13, dit que le premier concessionnaire aux Trois-Rivières, fut Jacques Hertel. Cependant, à la suite de la décision prise dès le mois de mai 1633 par Samuel Champlain de bâtir un fort aux Trois-Rivières et de faire de ce lieu le rendez-vous de la traite d'été, ce qui était connu du peu de gens qu'il y avait dans la colonie, des lettres partirent demandant des concessions de terre dans ce nouveau poste, et la première fut accordée à Jean Godefroy le 3 déc. 1633; celle en faveur de Jacques Hertel est sous la date du 16 déc. 1633, à Paris, pour une étendue de deux cents arpents.

leur domaine séparément des autres fiefs, et voilà pourquoi nous avons en *raccroc* les rues Haut-Boc et Saint-Charles.

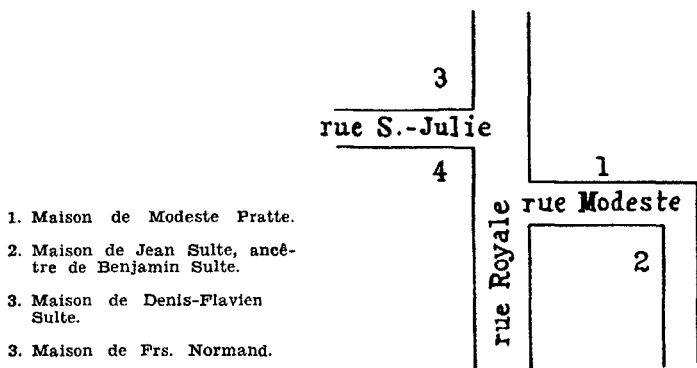
A l'encoignure nord de la rue Royale et des Champs, dans une grande maison de bois, Selby Burns tenait une école et enseignait très bien le français dès avant 1800.⁴ Il était né en 1769 et mourut aux Trois-Rivières en 1848. Son fils Thomas était avocat; son autre fils William, notaire, occupait tout le terrain depuis la rue Modeste jusqu'au coin de la rue des Champs et un bon morceau sur cette dernière rue. Sa résidence était rue Royale mais éloignée du coin. Le père et le fils étaient entourés de jardins. De plus, William Burns possédait une scierie sur le Saint-Maurice près du cap aux Corneilles. En 1848, au moment de la mort de son père, il y fut écrasé par un éboulis de billots et il s'en réchappa très éclopé.

Vis-à-vis William Burns, qu'on appelait familièrement Willie, rue Royale, était un nommé Germain dit Bélisle entouré de jardins sur trois côtés.

Au coin de la rue Sainte-Julie habitait mon oncle Denis-Flavien Sulte dit Vadeboncoeur, hôtelier, où il y est mort.

La maison de l'autre coin, où demeura l'avocat L.-D. Paquin, était à François Normand, artiste sculpteur qui avait mis la dernière main aux ouvrages si remarquables de l'intérieur de l'église paroissiale.

4. C'est dans cette maison que Charles Lassisseraye ouvrit une classe en 1846.



1. Maison de Modeste Pratte.
2. Maison de Jean Sulte, ancêtre de Benjamin Sulte.
3. Maison de Denis-Flavien Sulte.
3. Maison de Frs. Normand.

Modeste Pratte, arpenteur, vivait dans la rue qui porte son nom... pour moi seul, car on l'a changé. C'était un homme influent. On le voit partout comme citoyen actif. Tous les Pratte étaient intelligents. J'ai connu, en 1854, Noël Pratte qui vendait des pianos et des meubles. C'était un artiste, bel homme et joyeux compère.

Après François Normand un jardin dans lequel Hyppolite Duval construisit une jolie et bonne maison vers 1850.

A mi-chemin de la rue Modeste à la rue Bonaventure on voyait une longue maison en bois où logeaient « les enfants du roi, » des orphelins, sous la garde d'un nommé Marquet dit Périgord. Vers 1856 on transporta ce bâtiment de l'autre côté de la rue Royale, entre Niverville et Bonaventure, pour construire la cathédrale.

De la rue Bonaventure à la rue des Forges, beaucoup de peupliers et autres arbres. Un bocage

partout. Isaac Weld, qui visita Trois-Rivières en 1796, note que les rues de la ville sont « sales et étroites, que les maisons sont en bois, basses et mal construites, » mais c'était mieux que cela, de mon temps, rue Royale. Le beau sable lui servait de trottoir. C'est en 1850, à peu près, que je vis deux choses extraordinaires dans cette rue : des trottoirs de deux planches de large et la pose des poteaux du premier télégraphe électrique.

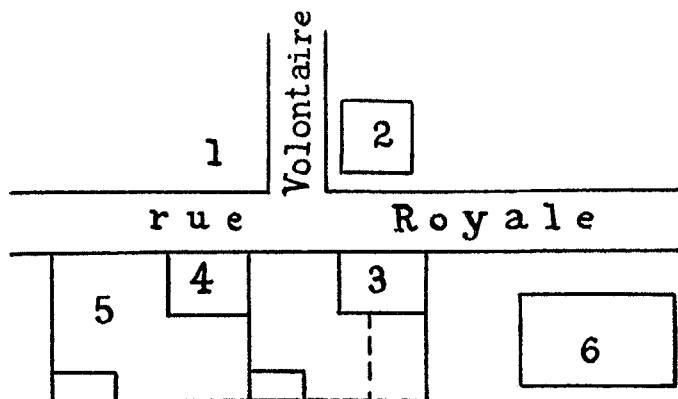
Au coin nord des rues Royale et Bonaventure était le capitaine Edmond Cartmigh, ancien officier du 65^e régiment. Il avait un beau jardin soigné et très visité. L'autre coin était la demeure de François Rousseau.

A l'angle des rues Royale et Bonaventure (aujourd'hui carré Champlain), il y avait une vaste maison dans laquelle M. Scannell tenait une école entre 1840 et 1850, peut-être auparavant. En arrière, des arbres fruitiers jusqu'à la rue des Forges appartenant à Aaron Hart, sauf une lisière, rue Royale, qui commençait en arrière de l'hôtel-de-ville actuel et s'étendait jusqu'à la rue des Forges, étant à Jean Croteau. Il n'y avait pas de rue Alexandre entre la rue Hart et la rue Royale.

Ludger Duvernay occupait le coin des rues Plaisante et Royale, comme nous l'avons dit précédemment, exactement où est la belle maison de brique construite vers 1860 par Charles Niverville et qui est maintenant la propriété de la famille Balcer.

Coin des rues Volontaire et Royale, attenant à Duvernay, était Philippe Burns, déjà cité. Ses

terrains sont cultivés, en arrière, des deux côtés de la rue Volontaire et jusqu'à la rue des Forges. C'était beau à voir, du moins dans ma jeunesse.



1. Jardin de Philippe Burns.
 2. Maison de Philippe Burns.
 3. Maison de Joseph Panneton.

4. Maison où est né Benjamin Sulte.
 5. Jardin de la famille Sulte.
 6. Hôtel de Ville actuel.

Vis-à-vis la rue Volontaire habitait Joseph Panneton, riche cultivateur de la banlieue. Tout auprès, à sa gauche, la maison où je suis né et une pièce de terre achetée par mon père en 1836 de Jean Croteau.

En face de *chez-nous* était le coin de la rue Volontaire, un jardin où L.-U.-A. Genest construisit, après 1850, la maison de brique qu'on y voit encore.

De *chez nous* à la rue des Forges jardins partout. La maison actuelle de Mme Denoncourt fut construite en 1847 par Joseph Hamel qui y demeurera assez longtemps.

Sur la hauteur dominant la rue des Forges était Rancour, menuisier, sculpteur, doreur, chanteur; sa femme faisait de jolis ouvrages pour les églises.

Les Beaudry occupaient ces plateaux autrefois et on les surnommait les Beaudry des Buttes.

Rue Alexandre, à cause d'Alexandre Hart.

Rue Volontaire, ou des Volontaires, ainsi nommée depuis au moins 1812. Cette rue coupe les terrains de Philippe Burns.

Rue Plaisante, bah! je vous conterai cela un jour. Affaire de jolies filles, sans doute.

Philippe Burns, né à Montréal, était catholique. Sa mère se nommait Josephite Perreault. Aux Trois-Rivières, il se maria deux fois: en 1807 avec Barbe Beaudry des Buttes, et en 1815 avec Sophie Rousseau. Pas de descendance. Je pense que Burns a bâti la maison dans laquelle il a toujours vécu aux Trois-Rivières et dans laquelle je l'ai vu mourir un peu après la guerre de Crimée. Lorsque les troupes sont parties pour cette guerre, il me prit dans sa voiture pour me faire mieux voir le défilé, m'amena jusqu'aux quais et m'en ramena.

Philippe Burns était ami mais pas parent de Selby Burns et de ses deux fils mentionnés ci-dessus. Je le croyais Ecossais, tant il fraternisait avec les Owen, les Young et autres marchands de bois du Saint-Maurice. Il avait été volontaire en 1812, marchand, syndic et commissaire de la commune. Je l'ai connu connétable de la ville, agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les Sauvages

du haut Saint-Maurice campaient sur ses terrains quand ils venaient trafiquer aux Trois-Rivières; ils y raccommodaient leurs grands canots d'écorce et s'y amusaient. Lui-même était tout en gaieté et il parlait français comme nous. Sa cave où il empilait les paquets de fourrures était curieuse. C'est la maison habitée aujourd'hui par L.-G. Jourdain, maître de poste, et où je viens de revoir tant de choses qui ont réveillé mes souvenirs.

(1912).

Les Sous-Voyers de 1825

En 1825 E.-W.-B. Antrobus était grand-voyer des Trois-Rivières et Ludger Duvernay inspecteur. Ils divisèrent la ville en six quartiers, pour les fins de voirie, savoir :

Jean Mercure.—Cette partie de la rue Notre-Dame : depuis la ligne de son emplacement et celui de François Routhier, en gagnant le sud-ouest, jusqu'aux limites de la ville, y compris les petites rues de travers qui pourront se trouver dans cette division.

Isaac Valentine.—Cette partie de la rue Notre-Dame : depuis chez Jean Mercure, jusqu'au coin de René Kimber, et de là continuant dans la rue des Forges jusqu'à la ligne sud de l'emplacement de Pierre Noiseux, y compris la rue du Platon, avec la rue Saint-Georges et la rue Saint-Philippe.

James Dickson.—La rue du fleuve, la rue René, la rue Saint-Antoine, cette partie de la rue Notre-Dame depuis chez René Kimber jusque chez la veuve Armstrong, toute la rue Bonaventure depuis chez mademoiselle de Tonnancour jusqu'au fleuve, et la rue depuis chez Charles Lafrenaye jusque chez Jos. Peterson.

Robert Bews.—Toute la rue des Champs (Laviolette) depuis le coin de dame veuve Bezeau jusque chez dame veuve Jean Leclerc, et de là con-

tinuant dans la rue Saint-Pierre jusque chez Charles Thomas, la petite rue qui passe devant chez Robert Bews et celle devant chez E.-W.-B. Antrobus, la rue Notre-Dame depuis chez Noël Pratte jusqu'au couvent, la rue depuis la prison jusqu'au fleuve, passant devant chez Hugh Fraser, la rue qui passe devant la prison.

Pierre Deveau.—Depuis le Passage (Fond-de-Vau) jusque chez Louis Lefebvre passant devant par le chemin neuf, ainsi que depuis la maison rouge jusqu'au couvent, passant devant chez B.-P. Wagner, avec toutes les petites rues qui se trouvent dans cette division.

François Rousseau.—Toute la rue Royale, toutes les petites rues qui se trouvent derrière la rue Royale, la petite rue (Modeste?) qui passe devant chez Thomas Thompson, la rue des Forges depuis chez Pierre Noiseux (pied de la rue Royale) jusqu'au moulin Sainte-Marguerite, et les deux rues qui passent chaque côté de la salle d'Audience.

Ce comité de sous-voyers exécuta de nombreux travaux pour améliorer la ville. Je citerai, entr'autres, le nivellement de la rue du Platon. L'extrémité sud de cette voie était élevée de trente pieds au-dessus du fleuve, de sorte que pour entrer en ville par la petite anse (entre deux quais aujourd'hui) il fallait grimper cette hauteur.

La couche de terre que Duvernay enleva donna lieu au propriétaire de la seconde maison de cette rue (côté nord-est) de construire un soubassement en pierre. On peut voir que le terrain, dans la cour de cette maison, est encore au même ni-

veau que celui de la rue avant 1826. M. Scannel transporta son école dans cette maison en 1849; ensuite François Rocheleau l'occupa durant de longues années.

(1889).

Marchands d'Autrefois

Dans le *Journal des Trois-Rivières*, années 1847-1848, je rencontre des annonces de marchands qui me rappellent la physionomie des rues Notre-Dame, des Forges et du Platon à cette époque.

Rue du Platon: Hart, grand commerce de fourrures et produits agricoles. Pothier, ferronnerie, etc. Ritter, tabaconiste. Ginnis, je ne sais plus ce qu'il vendait, des jambons fumés, peut-être. William Lanigan, épicier, était son voisin.

Vis-à-vis le magasin de Hart était établi Marcus Hasie, confiseur et pâtissier. La rue n'est plus reconnaissable tant les incendies l'ont ravagée. Les maisons de pierre de Hart et de Hall sont, je crois, les deux seules reliques d'il y a quarante ans, qui restent debout en cet endroit.

Près de la rue Craig il y avait un renflement du sol qui coupait la rue; c'était une pointe du Platon, qui a été nivelée par la suite.

A l'auberge de M. Dupuis, coin des rues Notre-Dame et du Platon, on trouvait de la bière de Berthier, alors fort à la mode. La maison était bâtie d'un premier étage en pierre, qui servait de dépôt pour de grosses marchandises, telles que farine, lard, etc. Le second étage, en bois, commençait bien à dix pieds au-dessus du sol. On y parvenait par un perron immense. Tout au coin était

plantée, sur deux longues perches, une enseigne qui se balançait au vent.

A l'autre coin, était le magasin de chaussures et de cuirs de John Bowles. On y vendait des caoutchoucs unis et fleuris. Grande nouveauté que ces chaussures! La gomme en était brune, transparente malgré son épaisseur, et avait été coulée toute d'une pièce. C'était absolument comme nos sabots de bois. Il n'y avait aucune étoffe mêlée à la composition, pas même de doublure, ni de semelles intérieures. On commençait pourtant à mettre dans le commerce ce que l'on appelait des « clagues métalliques de caoutchouc à patente », soit dit nos clagues actuelles, mais assez disgracieuses de forme, par exemple! M. Adair fut le successeur de John Bowles. Je vois tous les jours, à Ottawa, un fils de ce dernier: nous nous connaissons depuis 1846.

Le coin ouest formé par les rues Notre-Dame et des Forges était occupé par J.-B. Lajoie, gros marchand, père des MM. Lajoie, aussi marchands aujourd'hui. M. Lajoie a posé le pilier rond, en pierre, qui fait l'angle de son magasin: une bien belle chose en ce temps-là, car les petites fenêtres de tous nos magasins se trouvèrent éclipsées par cette innovation grandiose—qui nous ferait rire à présent.

Le conseil municipal tenait ses séances non officielles, mais sérieuses, chez M. Lajoie. Plus tard ce fut chez M. Adair, au milieu des bottes moulouines et des quartiers de cuir à semelle.

Pierre Desfossés avait un grand magasin dans la maison de pierre de la rue des Forges qui fait

encore le coin du marché. A côté, Pierre Nourrie commença un commerce de marchandises sèches, au mois d'août 1846. M. Nourrie a été le dernier survivant de toutes les personnes que je viens de nommer.

Charles Lafrenaye vendait de tout, dans la maison appartenant à Jean Desfossés.

Si j'ai bonne mémoire on commençait alors à construire les magasins de pierre de taille de M. Dumoulin, en face du marché aux denrées.

Philippe Girard était aussi marchand en ville. Un bien brave homme que je n'oublie pas.

Les demoiselles Lanigan, modistes, demeuraient rue Saint-François-Xavier, vis-à-vis la résidence de I. G. Ogden.

En mai 1848, leur frère Richard Lanigan tenait le « magasin du peuple », rue des Forges nord, deuxième porte de la rue Notre-Dame, là où j'ai aussi ouvert une boutique, avec le succès que l'on connaît ! Les vers s'étaient mis dedans.

Rue Notre-Dame, il y avait, côté nord, ma tante Sophie Trudel, à l'enseigne de la « Toison d'Or ». Ce superbe mouton avait eu la queue cassée et on lui en avait posée une nouvelle, que j'enlevai en faisant un véritable tour de force par une nuit noire. Il faut avoir dix ans et une grande maigreur pour grimper si haut et si bien, à l'aide d'une simple ficelle.

Louis Lamy vendait des marchandises sèches, et surtout des casques et des boas, alors fort à la mode. Je ne l'ai jamais vu inviter la pratique à acheter ses effets : prenez-en ou n'en prenez pas,

c'est la même chose. Il se tirait d'affaire tout de même.

Auguste Larue, gros marchand, avait la spécialité des ornements d'église. Son magasin faisait presque face à celui de François Royer. Au nouveau magasin de François Royer on tenait des marchandises sèches, des épiceries, de la quincaillerie, peintures, etc.; il avait pour enseigne une enclume d'or et était situé à mi-chemin entre la rue des Forges et la rue Saint-Antoine, côté nord de la rue Notre-Dame, vis-à-vis le magasin de John Keenan.

Ce dernier tenait un assortiment qui variait depuis la térébenthine jusqu'au patchouli, en passant par la faïence, les soieries, les pelles à neige et les ancres de navire; de plus, une salle d'encan était annexée au magasin.

A la porte voisine de Jos. Giroux était le magasin de Timothé Lamb: marchandises sèches, cuirs et quicailleries.

Charles Louthood, épicier, occupait la maison de John Ryan, porte voisine de John Houliston, boulanger, Houliston était établi côté nord de la rue Notre-Dame, en face de la rue Saint-Antoine; sa maison fut expropriée et démolie pour continuer la rue Saint-Antoine. On ne disait pas « M. Houliston », mais « le boulanger anglais », et par habitude: « Monsieur Boulangeanglais ». Une bonne pâte d'homme, allez! Du coeur et de l'intelligence. Lui et John McDougall étaient grands liseurs—ils m'ont prêté des livres.

Madame veuve David Anderson avait une brasserie en face de la résidence de François Routhier, rue Notre-Dame. Elle annonçait de la « gros-

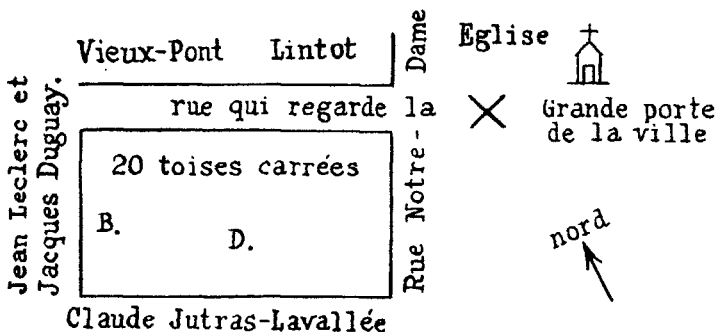
se bière », en gros et en détail, des épiceries, du houblon. Elle signait « Marie Ann Anderson ». Je la vois encore comme la première fois où je suis entré dans son épicerie. On m'avait dit d'acheter une livre de sucre et une livre de riz. Ma mémoire faisant défaut, je demande « une livre de chaque ». Eclat de rire de la bonne dame. Moi, voyant ma position ridicule, je me mis à pleurer à chaudes larmes.

(1889).

APPENDICE

NOTE I

Par contrats d'échange passés par le notaire Séverin Ameau, aux Trois-Rivières, de février à mai 1692, les transports de terrains ci-dessous expliqués ont eu lieu :



D. Le 6 juin 1650. M. d'Ailleboust, gouverneur général, concède ce terrain à Guillaume Pepin; M. de Lauzon ratifie l'acte le 21 mai 1652. Pepin le passe à son fils Pierre Pepin dit Laforce le 23 avril 1683. Le 5 février 1692, ce dernier l'échange contre un autre terrain pour faciliter l'établissement des Récollets.

B. Jacques Duguay,⁽¹⁾ chirurgien, cède trente pieds de long sur vingt de large qu'il a acquis de Guillaume Pepin (formant partie des vingt toises), à condition que l'on transporte sa maison au lieu qu'il désignera en ville; Michel Poulain s'oblige à exécuter cet ouvrage moyennant 125 bonnes planches que lui livrera Claude de Ramezay agissant pour M. de Frontenac protecteur et père spirituel des Récollets. Duguay se réserve trente pieds de terrain qu'il a acquis de Nicolas Barabé le 21 janvier 1674, lequel Barabé l'avait reçu par jugement du 21 mai 1672 entre un nommé Branchaud

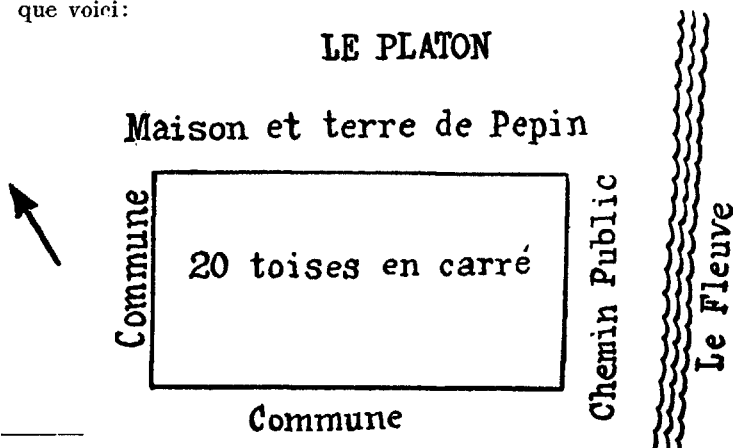
1. Dugué et Duguet anciennes épellations.

pour (?)⁽²⁾ Alexandre Raoul,⁽³⁾ vendu par Nicolas Gailloux le 16 août 1662, lequel Gailloux l'avait eu en échange le 8 août 1660 de Jacques Fournier,⁽⁴⁾ et celui-ci l'avait eu de Guillaume Pepin le 25 mars 1658.

Michel Poulain et Michel Mouet de Moras avaient leurs maisons vers l'endroit où est la lettre B.⁽⁵⁾

Michel Poulain était marié à Marie Jutras.⁽⁶⁾ Il avait acheté de Pierre Pepin dit Laforce, lequel était marié à Louise Lemire.

En échange, Pierre Pepin dit Laforce reçoit le terrain que voici :



2. Ce texte ne nous paraît pas clair si on la compare à celui de la page 37 des **Forges Saint-Maurice**.

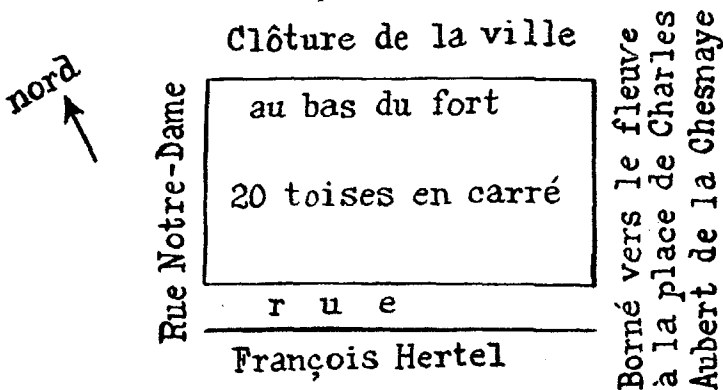
3. Ancêtre de la famille Reau, Rault, Réault, Rhéault, Rho, etc.

4. Jacques Fournier dit le sieur de la Ville. Il était à Québec en 1646. Est-ce lui qui signe "De la Ville" en 1634? Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique**, I, 239, 401, 587; Sulte, **Chronique trifluvienne**, p. 233; **Histoire de Saint-François-du-Lac**, p. 14; P.-G. Roy, **Inv. des Concessions en fief et seigneurie**, I, 277.

5. Dans les **Forges Saint-Maurice**, p. 37, il est dit que Michel Mouet de Moras avait bâti une maison de pièces sur pièces de 32 x 25 pieds, sur la rue Notre-Dame, ce qui, encore, ne paraît pas très clair. En effet, la maison de Mouet de Moras apparaît sur le plan à l'arrière du terrain de vingt toises.

6. Les **Forges Saint-Maurice**, p. 24.

Le dit Michel Poulain et sa femme Marie Jutras donnent aux Récollets le terrain que voici :



Michel Poulain l'avait acquis de Jeanne Jallaut sa mère; de Jean-Baptiste Poulain de Courval son frère; de François Lemaître dit La Morille son beau-frère, le 19 janvier 1683;⁽⁷⁾ de plus, en vertu d'une donation entre vifs par messire Pierre de Repentigny-Francheville, prêtre, du 13 février 1688. Ce terrain avait été concédé à Marin Terrier dit le sieur de Francheville et de Repentigny, premier mari de Jeanne Jallaut, par M. d'Ailleboust, le 13 juin 1650, et l'acte ratifié par M. de Lauzon le 20 mai 1653.⁽⁸⁾

Les principaux citoyens donnent leur adhésion à ces arrangements et signent les actes qui les concernent: Pierre Pepin dit Laforce et sa femme Louise Lemire ne savent signer.⁽⁹⁾ Michel Godefroy, écuier, sieur de Lintot,⁽¹⁰⁾ capi-

7. Acte de Séverin Ameau; les *Forges Saint-Maurice*, p. 24; *Conseil souverain*, III, 882; Masères, *Commissions*, p. 214.

8. Marin Terrier était mort quand l'acte de la concession fut ratifié. En effet, il périt le 19 août 1652 à la bataille de la banlieue des Trois-Rivières. *Mélanges historiques*, vol. 5, p. 23; les *Forges Saint-Maurice*, p. 9, 28.

9. Ce n'est pas ce Pierre Pepin qui fut commis au fort de Chambly en 1711, comme nous le disons erronément dans notre travail, le *Fort de Chambly*, p. 28, mais son fils, né en 1683, qui signait Laforce. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, 472, 473.

taine du détachement de la marine; il signe « De Lintot ». François Hertel, écuyer, sieur de Cournoyer: il signe « Hertel de Cournoyer ». Michel Poulain signe « Poulain ». ⁽¹¹⁾ Jacques de Labadie signe « Labadie ». Claude Jutras de la Vallée signe « Claude Jutras. » Louis Fafard sieur de Longval signe « Louis Fafard ». Jean Fafard sieur de la Framboise signe « Jean Fafard ». Etienne Véron sieur de Grandmesnil signe « Grandmesnil ». Guillaume Beaudry dit des Buttes, arquebusier, signe « Guillaume Beaudry ». Pierre Loiseau est nommé mais ne signe pas. Jacques Lefebvre signe « Jacques Lefebvre ». Michel Lefebvre de Lassiseraye signe « Lassiseraye ». Ignace Lefebvre de Belle-Isle signe « Belle-Isle écuyer ». Pierre Lemaître signe « Lemaître ». Jean Amon est nommé mais ne signe pas. Guillaume Pepin n'est pas mentionné comme présent aux actes mais il signe « Guillaume Pepin ». Claude de Ramezay, chevalier, seigneur de Montigny, de Boisfleurant et autres lieux, signe « De Ramesay ».

NOTE II

Il y eut dans les limites des Trois-Rivières trois moulins: le moulin du Platon, le moulin Laguerche, puis le moulin de la commune. M. Sulte a de copieux détails sur le premier et le troisième de ces moulins. Quant au moulin Laguerche, il a déclaré qu'il n'en connaissait pas grand'chose. Ce second moulin a été démoli en 1781 et M. Arthur Béliveau, greffier des Trois-Rivières, a bien voulu nous en fournir l'historique suivant:

Le 21 janvier 1697 le lieutenant général aux Trois-Rivières rend une sentence par laquelle « les sieurs Longval et Laframboise jouiront pleinement d'un arpent de terre dans la commune des Trois-Rivières pour y faire construire un moulin à vent ».

Dans un acte, devant Poulin, du 29 décembre 1719, Fran-

10. Parce qu'on prononçait autrefois Linctot, les actes aux registres sont généralement écrits Linctot, mais Lintot est la vraie épellation. **Mélanges historiques**, vol. 11, p. 10, 24.

11. On écrivait Poulain, Poullain ou Poulin.

quoise Marchand, veuve Jean Fafard dit Laframboise, déclare que « ne voulant pas faire bâtir et rétablir un moulin à vent de pierre qui est commun entre elle et ses enfants (dame Françoise Fafard, épouse du baron Joannès, et Jean-Baptiste) et qui a été le 7 du présent mois (7 déc. 1719) réduit en cendre par un incendie imprévu, » elle vend ce moulin à son fils Jean-Baptiste pour 2000 livres. Ce dernier, en prévision de cette vente, avait fait marché avec Charles Paillé, maître charpentier de la Rivière-du-Loup (Louiseville), le 16 décembre 1719, pour rétablir le moulin.

Le 12 novembre 1751, devant Leproust, Jean-Baptiste Fafard et sa femme, dame LeGardeur, vendent le moulin avec les outils à Joseph Godefroy de Tonnancour, conseiller du roi et son procureur en la juridiction des Trois-Rivières. Fafard déclare qu'il l'avait acquis (pour une demie) de sa mère, (pour un quart) de la succession de son père; l'autre quart était en litige devant le Conseil souverain de Québec, sa soeur dame Joannès s'en prévalant. Il est aussi déclaré dans cet acte que le moulin avait été construit par Jean Fafard dit Laframboise et son frère Fafard-Longval en société et que la totalité du moulin lui était restée par la dissolution de cette société.

Le 17 juillet 1740, sentence du Conseil souverain avait été rendue en faveur des époux Joannès, mais ils s'en désistent par acte devant Pillard, le 6 avril 1746. Cependant, ils revendent ce quart à Godefroy de Tonnancour, par acte de Leproust, le 16 juillet 1752.

Le 18 novembre 1757, Godefroy de Tonnancour vend le moulin avec ses outils et une maison de pieux debouts pour l'usage du farinier située dans la commune près du fleuve à Antoine Laguerche, citoyen des Trois-Rivières.

Le 12 mai 1781, devant Jean-Baptiste Badeaux, Antoine Laguerche et sa femme Barbe Desmarets vendent à Nathaniel Day, député commissaire général des troupes de Sa Majesté en cette province, « un demi-arpent de terre sis et situé dans la commune, sur lequel est une tour en pierre de moulin à vent dans laquelle est seulement le rouet du dit moulin ».

Index Général

	Pages
Ailleboust, Louis d',	5, 11, 12, 17, 22, 24, 27, 86, 88
Allis, Robert, meunier,	60, 61
Ameau Séverin, notaire,	6, 23, 24, 32, 51, 52, 86
Amherst, sir Jeffrey, général,	41
Amiot, Jean,	9, 13
Amon, Jean,	89
Anderson, dame David ou Marie Ann,	84, 85
Antrobus, E.-W.-B.	70, 78
Angenson, Pierre Voyer, vicomte d',	51, 52
Aubert de la Chesnaye, Charles,	55
Aubuchon, Jacques,	6, 7, 9, 12, 13, 17
Baker, Christian et Peter, meuniers,	62
Baptist, Alex. et Georges,	48, 49
Barabé, Nicolas,	86
Beaudry des Buttes, Barbe,	76
Beaudry des Buttes, Guillaume,	23, 76, 89
Beaudry dit Lamarche, Urbain,	6, 9, 15, 16
Bellecourt, voir Pouterel.	
Bellecourt, ce nom,	12
Bellecourt, Jean-François de,	11
Besnard dit Bourjoly, René,	6, 7, 12
Bews, Robert, sous-voyer,	78, 79
Boucher, Gaspard,	15, 17
Boucher, Marie,	8
Boucher, Pierre,	6-13, 16, 27-29, 51
Bouchette, Joseph, arpenteur,	47, 49
Boujonnier, Florent, notaire,	11, 12, 22
Bourque, Joseph, meunier,	62
Bowles, John,	82
Brehaut, William-Henry, avocat	62
Brehm, major,	54, 56, 57, 65
Briqueterie de la Commune,	36
Bruneau, Louis-Gaspard,	63
Bulureau, John,	61
Burns, Philippe,	70, 74, 76
Burns, Selby, Thomas et William,	72, 76
Cartmigh, Edmond, capitaine,	74
Chabot, Pierre,	23
Champflour, fief,	19, 23
Chouart, Médard,	7, 9, 10
Claprade John, meunier,	61
Commune, la,	14-17, 20, 24, 54, 57, 60-63, 69
Corvées,	70
Crevier, Christophe	8
Crevier, Jean,	24
Crickton, John,	60
Croteau, Jean,	69, 70, 74, 75
Dandonneau, Pierre,	20

David, Claude,	9, 11
Day, Nathaniel,	60, 90
Delpé-Saint-Cerny, François,	23
Denonville, marquis de,	31-33
Denot, Marie,	5
Desbarats, Georges,	63
Desfossés, Jean,	83
Desfossés, Pierre,	82
Desjordis de Cabanac, Joseph,	59
Desmarets, Barbe,	90
Desrosiers, Antoine,	20
Deveau, Pierre, sous-voyer,	79
Dickson, James, sous-voyer,	78
Dodier, Sébastien,	20
Doucet, Jean, meunier,	60-62
Duguay, Jacques, chirurgien,	86
Du Sablé, marquisat,	15, 16
Duval, Etienne, meunier,	62
Duval, Hyppolite,	73
Duvernay, Ludger,	8, 69, 74, 78, 79
Ecoles,	72, 74, 80
Eglise paroissiale,	24, 25, 30, 34, 57, 58, 66, 72
Estienne, Philippe,	5, 6, 11
Fafard, Bertrand,	12, 13, 17, 22
Fafard de la Framboise, Jean,	59, 89, 90
Fafard de Longval, Louis,	59, 89, 90
Fortifications,	12, 18-22, 24-45, 53, 66
Fournier de la Ville, Jacques	87
Franquet, ingénieur,	35, 36, 39, 46, 47, 49
Fraser, Hugh,	79
Frontenac, comte de,	32, 33, 86
Gailloux, Nicolas,	87
Gallant, Joseph,	60
Gentilly, seigneurie,	5
Girard, Philippe,	83
Giroux, Jos.,	84
Giroux, Michel, meunier,	60
Godefroy, fief,	71
Godefroy, Jean,	16, 17, 19, 20, 49, 71
Godefroy de Lintot, Michel,	88
Godefroy de Normanville, Louis,	8, 9, 11, 12
Godefroy de Tonnancour, Joseph,	90
Godefroy de Tonnancour, Louis-Joseph,	39, 58
Goldfrap, J., député registrateur,	55
Gouin, Alexandre et Louis,	60, 61
Gouin, Mathurin,	5, 6
Gouin, Pierre,	61-63
Gouin, P.-A.,	64
Guerres, 1684,	31
Guerres, 1709,	35

Guerres, 1744,	35
Guerres, Sept Ans,	36
Haldimand, général Frédéric,	57
Hamel, Joseph,	76
Hart, Aaron,	74
Hart, Alexandre,	76, 81
Hasié, Marcus, confiseur,	81
Hayet, Marguerite,	9
Haut-Boc, ce terme,	71
Hertel, fief,	7, 23, 24, 49
Hertel, François,	24
Hertel, Jacques,	16, 17, 24, 49, 71
Hertel, Madeleine et Marguerite,	24
Hertel de Cournoyer, François,	89
Hopkins, Samuel,	61
Houliston, John, boulanger,	84
Incendies,	36, 46, 47, 63, 64, 90
Iroquois, Sauvages,	14, 21, 29, 30, 32, 37
Isabel, Guillaume,	10, 17
Jallaut, Jeanne,	88
Jésuites	6, 15-17, 19, 20, 22, 24, 25, 27
Joannès, baron de,	90
Jones, Joseph,	62
Jutras dit Lavallée, Claude,	5, 89
Jutras, Marie,	87, 88
Keenan, John,	84
Kimber, René,	78
Labadie, Jacques de,	89
Labat, Mathieu,	5
La coursière, François,	61
Lafrenaye, Charles,	78, 83
Laguerche, Antoine,	90
LaHontan, baron de,	30-32
Lajoie, J.-B.,	82
Lamb, Timothé,	84
Lambert-Dumont, Eustache-Louis,	55
Lambert, John,	44
Lampron dit Lacharité, Louis	23
Lamy, Louis,	83
Lanigan, Richard et les demoiselles, modistes,	83
Lanigan, William, épicier,	81
Lanouiller de Boisclerc, grand-voyer,	68
Larue, Auguste,	84
Larue, Olivier,	62
Lassisseraye, Charles,	72
Lauzon, Jean de,	10-13, 86, 88
Laval, Mgr de,	24, 30
Leclerc, Jean,	78
Lefebvre, Jacques,	89
Lefebvre, Louis	79

Lefebvre, Pierre,	6, 7, 12, 13
Lefebvre de Belle-Isle, Ignace,	89
Lefebvre de Lassiseraye, Michel,	89
Lemaître, François, compositeur,	63
Lemaître dit La Morille, François,	88
Lemaître, Pierre,	89
Lemire, Louise,	87, 88
LeNeuf, Marie,	22
LeNeuf de la Poterie, Jacques,	6, 7, 9, 12-19, 22, 23, 29, 51-55
LeNeuf du Hérisson, Michel,	13, 17, 19, 20
Lintot, fief, — ce mot —	49, 89
Lister, Robert, marchand de Québec,	60
Loiseau, Pierre,	89
Louthood, Charles, épicier,	84
Macgrath, Albert M.,	48, 49
Mackenzie, John,	60
Magnan, Pierre,	63
Marchand, François,	90
Marguerie, François,	9, 10
Marquet dit Périgord,	73
Matanas, espion indien,	35
McDougall, John,	84
Mercure, Jean, sous-voyer,	78
Mésy, M. de, gouverneur-général,	24, 30
Montarville Boucher de la Bruère,	13, 18, 55, 71
Montmagny, M. de, gouverneur-général	7, 9, 12, 14
Montréal, mal fortifiée, 1757,	38, 43
Moral de Saint-Luc, Quentin,	10, 11, 24
Morrigh, Robert, marchand de Québec,	60
Mouet de Moras, Michel,	87
Moulin à feu,	62
Moulins banaux,	59
Moulins: de la Commune,	16, 59-64, 89
Moulins: Laguerche,	59, 60, 89, 90
Moulins: du Platon,	51-59, 66, 89
Moulin Sainte-Marguerite,	71, 79
Niverville, Charles,	74
Noiseux, grand-vicaire,	5, 8, 65, 71
Noiseux, Pierre,	71, 78, 79
Nolin, Louis, meunier,	62
Normand, François,	72, 73
Nourrie, Pierre,	83
Noyon, Jean de,	11
Ogden, I. G.,	83
Pachirini, chef sauvage, — fief —,	7, 8, 18
Paillé, Charles,	90
Palissades,	12, 18-38, 45, 46, 53, 66
Panneton, Joseph,	75
Peachy, ingénieur,	66
Pelletier, Michel,	5

Pepin, Guillaume,	9, 10, 11, 17, 86, 87, 89
Pepin, Jean,	10, 11
Pepin dit Lafond, Etienne,	8
Pepin dit Laforce, Pierre,	38, 86-88
Perreault, Joseph,	76
Peterson, Jos.,	78
Pinard, Louis,	24
Pitt, William,	42
Place d'Armes,	8, 18, 20, 22, 25, 53, 55, 58
Plans des Trois-Rivières,	31, 34, 35, 46, 53, 54, 57, 65-67, 71
Platon, le,	18, 25-27, 30, 31, 34, 46, 51-58, 66
Portes de la ville,	19, 24, 25, 30, 32-35, 53, 54, 66
Pothier, Joseph, meunier,	62
Pothier, Pierre-André, meunier,	62
Poudrière, la,	45-50
Poulin, sieur de Lafontaine, Maurice,	7, 51, 52, 89
Poulin, Michel,	86-88
Poulin-Cressé, Claude,	54, 55, 57
Poulin de Courval, J.-B.,	88
Pouterel de Bellecourt, Jean,	11, 12
Pratte, Charles,	61
Pratte, Modeste,	60, 61, 69, 70, 73
Pratte, Noël,	73, 79
Québec, mal fortifiée, 1757,	38
Radisson, Pierre-Esprit,	9
Rageot, Gilles, notaire,	5, 8, 13
Ramezay, Claude de,	86, 89
Raoul, Alexandre,	87
Rapper, Georges,	60
Récollets,	34, 47, 86, 88
Repentigny-Francheville, Pierre de, ptre.,	88
Robineau de Bécancour, René — fief —	22, 23
Rocheleau, François,	80
Rondeau, Jacques,	23
Rousseau, François,	70, 74
Rousseau, Sophie,	76
Routhier, François,	78, 84
Royer, François,	84
Rues,	68, 69, 71, 74
Rue Alexandre,	51, 59, 74, 76
Rue Badeaux,	16
Rue Bonaventure,	19, 20, 30, 32, 66, 69, 74, 78
Rue Des Casernes,	8, 18, 20, 22, 25, 57, 58
Rue Des Forges,	15, 16, 20, 26, 30, 58, 68, 69, 71, 78, 81-84
Rue Des Remparts, (boulevard),	8, 18, 22, 25
Rue Des Volontaires,	70, 74-76
Rue Du Château,	26, 27, 30
Rue Du Platon,	19, 53, 58, 65, 78-84
Rue Hart,	74
Rue Haut-Boc,	71, 72

Rue Laviolette, (des Champs),	19, 20, 25, 26, 69, 71, 72, 78
Rue Modeste,	70, 72, 79
Rue Notre-Dame, 5-8, 15-25, 30, 31, 33, 53, 55, 57, 58, 68, 69, 78-84,	87
Rue Plaisante,	70, 74, 76
Rue Royale,	68-77, 79
Rue Saint-Antoine,	16, 59, 78
Rue Saint-Charles,	72
Rue Saint-François-Xavier,	8, 18, 20, 24, 31, 71
Rue Saint-Georges,	78
Rue Sainte-Hélène,	46
Rue Saint-Jean	5, 8, 24, 25
Rue Saint-Joseph,	71
Rue Sainte-Julie	72
Rue Saint-Louis,	5, 7, 8, 22, 24, 25, 27, 55, 58
Rue Saint-Paul,	58
Rue Saint-Philippe,	15, 78
Rue Saint-Pierre,	5, 18, 19, 22-25, 30-34, 79
Rue Saint-René,	23, 78
Ryan, John,	84
Sauvaguet, Jean	9, 17
Scannell, instituteur,	74, 80
Scieries,	72
Sédillot, Marie,	12
Shank, lieutenant-colonel David,	47
Sills, Samuel,	60
Sulte, Denis-Flavien,	72
Taschereau, Louis-Charles, Charlotte et Thomas-Jacques	40
Terrier de Francheville, Marin,	88
Thibodeau, Joseph, meunier,	62
Thomas, Charles,	79
Thompson, Thomas,	71, 79
Tolland, John, sergent,	48
Trottier, Antoine et François,	12
Trottier, Gilles,	11
Turcotte, Augustin,	61
Trudel, Sophie,	83
Ursulines,	34, 35, 46, 47
Valentine, Isaac, sous-voyer,	78
Véron de Grandmesnil, Jean,	9, 10, 17
Véron, Etienne,	89
Vien, Etienne,	5, 6, 8, 9
Vien, Madeleine,	5
"Ville", premières mentions de ce nom,	5, 10-13
Villeneuve, ingénieur,	45
Voyers, sous-voyers,	68, 70, 78-80
Wagner, B.-P.	79
Walker, William et Ann-Jane,	61
Weld, Isaac,	73, 74
Wolfe, général James,	36